Bulletin Wuotidien

QUOTIDIEN
D'INFORMATION
DOCUMENTATION
ET PROSPECTIVE

CREE EN SEPTEMBRE 1944 SOUS LE TITRE « INDEX QUOTIDIEN DE LA PRESSE FRANÇAISE »

Mardi 23 juin 2015 – 42^{ème} année – N° 10631

Le n° (HT) 26 €

Tarifs d'abonnement (HT): 1 an: 4 850 € - 6 mois: 2 670 € - 3 mois: 1 470 €

SOMMAIRE

VINGT-QUATRE HEURES	4
EVENEMENTS ET PERSPECTIVES	
Grèce : les institutions européennes accueillent favorablement la nouvelle liste de propositions, mais soulignent que le travail n'est pas fini	6
L'Union européenne lance sa mission navale de lutte contre le trafic de migrants en Méditerranée	7
La Cour des comptes certifie les comptes 2014 de la totalité des entités du régime général de la Sécurité sociale, avec toutefois le même nombre de réserves qu'en 2013	9
France Stratégies formule 25 propositions pour "reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes"	10
Le Front national soumet ses nouveaux statuts à ses adhérents	13
Les fondations dépensent 7,4 milliards d'euros par an, essentiellement pour la santé, selon l'Observatoire de la Fondation de France	14
La Fabrique de l'industrie publie une note sur l'"Allègement du coût du travail : pour une voie favorable à la compétitivité"	15
LES FEMMES, LES HOMMES ET LES POUVOIRS	
M. Benoît GUIDEE, conseiller des affaires étrangères, conseiller Asie, Amérique au cabinet de M. Laurent FABIUS, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, pourrait être nommé directeur du Bureau français de Taïpei	17
M. Grégory CANAL, sous-préfet, jusqu'alors directeur du cabinet du préfet de l'Aisne, ancien collaborateur de M. François FILLON à Matignon, a été nommé directeur général des services des Côtes-d'Armor	17
Neuf candidats s'affrontent pour le bâtonnat de Paris	18
Le général de brigade Thibault MORTEROL, ancien sous-directeur de la gestion du personnel à la direction générale de la gendarmerie nationale, a été nommé commandant de la région de gendarmerie de Lorraine, commandant la gendarmerie pour la zone de défense et de	
sécurité Est	21

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PRESSE **G**



Fondateur : Georges BÉRARD-QUÉLIN

13 AV. DE L'OPÉRA 75039 PARIS CEDEX 01- TÉLÉPHONE : 01 40 15 17 89 - TÉLÉCOPIE : 01 40 15 17 15 Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 1005 I 80094 - ISSN : 0766-5849 - www.SGPresse.fr

M. Julien DRAY, vice-président (PS) de la région Ile-de-France, ancien député de l'Essonne, sera tête de liste des socialistes aux régionales dans le Val-de-Marne	21
M. Serge GROUARD, député (LR) du Loiret, a démissionné de son mandat de maire d'Orléans pour raisons de santé	22
M. Maxime des GAYETS se voit confier la direction du cabinet du Premier secrétaire du Parti socialiste, M. Jean-Christophe CAMBADELIS, dont il était jusqu'alors directeur adjoint	22
M. Fabrice HEYRIES, jusqu'alors DRH et secrétaire général de Groupama SA, devient directeur général adjoint en charge des RH, des finances, du juridique, de l'audit et des risques du groupe	23
M. Michel FIELD, président-directeur général de la société de production La Field Compagnie SA, pressenti pour prendre la direction de France 5	24
Mme Claire GIRAUDIN, ancienne collaboratrice de Mme Catherine TASCA au ministère de la Culture et de la Communication, a été nommée directrice de SACEM Université	25
M. Paul MENNECIER, jusqu'alors chef du service de l'alimentation à la direction générale de l'alimentation, ancien collaborateur de M. Dominique BUSSEREAU, devient directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Haute-Normandie	26
Mme Anne-Marie BROCAS, inspectrice générale des affaires sociales, présidente du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, et M. Lionel COLLET, conseiller d'Etat, président des conseils d'administration de l'Institut de veille sanitaire (InVS), ont été chargés du pilotage de la Grande conférence de la santé qui se tiendra en janvier 2016	26
M. Pierre COHEN, président de l'association Open data France, ancien maire (PS) de Toulouse, s'est vu confier une mission visant à identifier "la réalité des problèmes de certains festivals et les solutions que l'Etat peut y apporter"	28
M. Roland de BARBENTANE, jusqu'ici directeur régional Nord-Est de Keolis, est nommé directeur général d'iDBUS	29
M. Philippe GRUAT, président de Eurobéton Industrie, a été élu président de la Fédération de l'industrie du béton (FIB)	29
M. Jean-Louis PEYRUDE, administrateur d'AG2R-MACIF Prévoyance et de la SGAM AG2R La Mondiale, élu président de l'Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance	29
EN QUELQUES LIGNES	
SANS COMMENTAIRES ET SOUS TOUTES RESERVES	
ENQUETES D'OPINION	
POUR VOS DOSSIERS	
L'Assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental examinera aujourd'hui deux projets d'avis : l'un sur la révision de la stratégie Europe 2020, l'autre conservant le projet de la irrelatif à la liberté de la gréation.	2.5
concernant le projet de loi relatif à la liberté de la création	
<u>LA VIE PRIVEE – LA VIE PUBLIQUE</u>	
LA VIE DANS LA CITE – LA VIE DANS LE MONDE	

Réalisez jusqu'à 45% d'économie sur les frais de transport de vos collaborateurs!



N'attendez plus...



Plus de **3 000 entreprises** clientes et des millions de personnes transportées.





VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES...

EN FRANCE

- Assemblée nationale / open data : Comme cela avait été décidé lors de la réunion du Bureau le 12 mai dernier, l'Assemblée nationale a ouvert hier un site dédié à l'accès de ses données en format open data, à l'adresse www.data.assemblee-nationale.fr. Sont notamment disponibles les jeux de données suivants : la liste des députés "actifs" avec leur état civil, leurs coordonnées, leur rattachement à un parti, leur appartenance aux organes parlementaires ainsi qu'aux assemblées parlementaires internationales et organismes extra-parlementaires; les questions au gouvernement ainsi que les questions écrites et orales avec les réponses du gouvernement ; les réunions tenues à l'Assemblée et, pour les réunions des commissions, les participants et les excusés ; la réserve parlementaire (à partir de la réserve 2013) ; la liste des représentants d'intérêt enregistrés sur le Registre de l'Assemblée nationale mentionnant leur raison sociale, le type d'organisation et leur secteur d'activité. A partir de lundi prochain s'y ajouteront les amendements déposés en séance publique et en commission (depuis juin 2012) et la liste des députés depuis juin 1997. En juillet ces données seront complétées par les éléments des dossiers législatifs et la liste des personnes ayant été député, sénateur ou ministre depuis juin 2012 puis, à la fin de l'année, par les comptes rendus de la séance publique, les résultats des scrutins publics et la liste des personnes auditionnées en commission.
- Retraites complémentaires: Patronat et syndicats ont fait hier le constat de "positions trop éloignées" pour parvenir à un accord, et ont décidé de poursuivre la négociation à la rentrée. Les organisations syndicales (CGT, CFDT, CFTC, FO, CFE-CGC) étaient invitées à discuter des nouvelles propositions du Medef (cf. "BQ" d'hier) pour renflouer les caisses de l'AGIRC et de l'ARRCO. Les représentants syndicaux ont fait état hier de trois principaux "éléments de blocage": l'absence d'augmentation des cotisations patronales, les abattements temporaires et dégressifs "trop élevés" proposés par le Medef avant 65 ans et, pour la CFE-CGC et la CGT, la fusion de l'AGIRC-ARRCO. "Le principe de l'abattement est acceptable s'il est limité", a déclaré M. Jean-Louis MALYS (CFDT), mais le Medef est dans une logique punitive. Il veut empêcher les salariés de prendre leur retraite à l'âge auquel ils y ont droit". En effet, selon les propositions du Medef, à partir de 2019, un salarié arrêtant de travailler à 62 ans se verrait appliquer une décote de 30 % la première année, de 20 % la suivante et de 10 % à 64 ans. Il bénéficierait d'une retraite à taux plein à 65 ans. Cette mesure devrait rapporter 1,8 milliard d'euros à l'horizon 2020. FO s'y oppose, la CFDT préfère une décote maximale de 10 % et la CFTC de 5 %.
- PEROL / procès : M. François PEROL, président du directoire du groupe BPCE, ancien secrétaire général adjoint de l'Elysée chargé des questions économiques et sociales sous la présidence de M. Nicolas SARKOZY, a déclaré hier, à l'ouverture de son procès pour "prise illégale d'intérêts" (cf. "BQ" des 10 novembre et 6 février) devant la 32ème chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris, avoir "toujours veillé à respecter la plus complète éthique dans la manière de gérer (ses) dossiers". Durant la procédure, il a toujours affirmé n'avoir joué qu'un rôle d'"information" sur le projet de fusion auprès du président de la République, "n'avoir joué aucun rôle" dans les décisions prises par les dirigeants, ne pas avoir été "candidat" à la direction du groupe mais l'avoir acceptée "comme une mission". A l'ouverture des débats, le président Peimane GHALEH-MARZBAN a fixé les questions auxquelles devra répondre le procès : "Qu'a été ce projet de fusion, quelles parts ont pris les pouvoirs publics dans les choix qui ont été faits et quelle a été plus particulièrement l'influence de la présidence de la République et de

M. PEROL ?". Parmi les huit personnalités appelées à témoigner jeudi, figurent le gouverneur de la Banque de France Christian NOYER et l'ancien secrétaire général de l'Elysée Claude GUEANT, mais ce dernier ne s'est pas présenté hier. M. SARKOZY a fait savoir qu'il ne viendrait pas, invoquant son immunité constitutionnelle d'ancien chef de l'Etat.

DANS LE MONDE

- OTAN: L'OTAN va décider cette semaine de renforcer sa force de réaction rapide en portant sa capacité à "30 000 à 40 000 hommes", soit "plus du double" de sa taille actuelle, a annoncé hier le secrétaire général de l'Alliance Jens STOLTENBERG, à la veille d'une rencontre mercredi et jeudi au siège de l'Alliance à Bruxelles. L'alliance, dominée par les Etats-Unis, avait créé en 2002 cette "force de réaction rapide", dotée de quelque 13 000 hommes avec la capacité de se déployer beaucoup plus rapidement que les forces principales. Mais la crise en Ukraine et l'intervention de Moscou pour soutenir les séparatistes pro-russes ont démontré que cette force pourrait ne pas être suffisamment rapide, dans un contexte sécuritaire qui a largement évolué, a souligné M. STOLTENBERG. Il a ajouté que l'Otan allait "accélérer son processus décisionnel" pour faire face aux nouveaux défis, avec notamment la création au sein de sa structure de commandement d'un nouveau quartier général pour coordonner les questions de logistique.
- <u>UE / Russie</u>: Moscou a condamné hier la prolongation des lourdes sanctions économiques décrétées par l'Union européenne contre la Russie pour son rôle dans le conflit en Ukraine, estimant que Bruxelles est sous l'influence du "lobby russophobe". Alors qu'elles arrivaient à expiration fin juillet, ces sanctions, qui frappent des pans vitaux de l'économie russe, dont la finance, le pétrole et la défense, ont été prolongées jusqu'à fin janvier 2016 (cf. "BQ" du 18 juin). Les ministres des Affaires étrangères ont entériné la décision du Coreper, et souhaitent ainsi sanctionner Moscou "jusqu'à ce que la Russie remplisse ses obligations découlant de l'accord de Minsk", selon le Britannique Philip HAMMOND.
- ONU / Israël / Gaza : Une commission d'enquête de l'ONU a conclu à de "possibles crimes de guerre" commis tant par Israël que par les groupes armés palestiniens lors du conflit à Gaza à l'été 2014, dans un rapport publié hier et dont les conclusions ont été aussitôt rejetées par Israël mais saluées par le Hamas. "Israël ne commet pas de crimes de guerre", a réagi le Premier ministre israélien Benjamin NETANYAHU, alors que le Hamas se félicitait de son côté d'une "condamnation" de "l'occupant sioniste", sans réagir aux soupçons émis également à l'égard des groupes palestiniens.
- Burundi: A une semaine d'élections législatives et communales controversées, quatre personnes ont été tuées et une trentaine blessées dans la nuit de dimanche à lundi dans une nouvelle série d'attaques à la grenade dans le nord du pays et à Bujumbura. La présidence burundaise a immédiatement accusé une partie de l'opposition et de la société civile, en pointe dans le mouvement populaire de protestation contre un troisième mandat du président Pierre NKURUNZIZA qui secoue le pays depuis fin avril, d'être derrière ces attaques.
- Afghanistan / talibans : Un commando taliban a attaqué hier le parlement à Kaboul, blessant 15 personnes et signant l'intensification des attaques rebelles dans la capitale comme dans plusieurs provinces où la "saison des combats" bat son plein. L'assaut, typique des rebelles qui envoient régulièrement des kamikazes attaquer les symboles du gouvernement ou de la présence occidentale à Kaboul, s'est achevé au bout de deux heures avec la mort de tous les assaillants, au nombre de sept, selon le porte-parole adjoint du ministère de l'Intérieur. Tous les parlementaires sont sains et saufs.

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

Grèce: les institutions européennes accueillent favorablement la nouvelle liste de propositions, mais soulignent que le travail n'est pas fini

Les institutions européennes se sont réjouies hier de la <u>nouvelle liste de propositions de réforme envoyée par la Grèce</u> dans la nuit de dimanche à lundi. "Il s'agit d'une avancée bienvenue, dans la bonne direction", a déclaré M. <u>Jeroen DIJSSELBLOEM</u>, président de l'Eurogroupe, après une réunion de cette institution, hier après-midi à Bruxelles. "Il s'agit d'une bonne base de travail, mais il reste à vérifier la cohérence de l'ensemble", a complété M. <u>Pierre MOSCOVICI</u>, commissaire européen chargé des Affaires économiques et financières. L'Eurogroupe s'est en effet limité à une <u>première appréciation globale</u>, qui devra être approfondie par les groupes de travail au niveau technique. M. DIJSSELBLOEM a précisé qu'il pourrait y avoir une nouvelle réunion de l'Eurogroupe dans la semaine. Pour rappel, Athènes a besoin d'un accord sur cette liste pour toucher environ 7 milliards d'euros d'aide.

"Il s'agit du <u>meilleur document qu'on ait reçu depuis le début de ces négociations</u>", en février, a affirmé une source du côté des créanciers, en mettant en avant "l'aspect chiffré et les listes précises". "Mais il reste des <u>différences importantes</u> avec ce que nous voulons", a tempéré une autre source, en restant vague sur le détail.

Parmi les principaux points qui bloquaient encore ces dernières semaines entre la Grèce et ses créanciers se trouve notamment l'excédent primaire. Mais selon plusieurs bons connaisseurs du dossier, un accord était atteint hier soir sur le chiffre de 1 % pour 2015. Sur la TVA, les créanciers demandent à la Grèce d'augmenter ses recettes de TVA en remontant certains taux. Athènes a tracé en la matière une ligne rouge : pas touche à la TVA sur l'électricité, dont une hausse à 23 % aurait de lourdes conséquences sociales. Le débat était engagé en revanche sur le taux pratiqué dans des secteurs clés pour l'économie grecque, très tournée vers le tourisme, comme l'hôtellerie ou encore la restauration. Athènes aurait aussi, selon la presse grecque, accepté de limiter le champ d'application du taux de TVA le plus bas, de 6 %, aux médicaments, livres, places de théâtre. En suspens également, la question de la TVA réduite dont bénéficient à titre d'exception les îles grecques. Selon la presse grecque, le gouvernement pourrait céder pour les îles les plus prospères telles que Mykonos, Santorin ou Rhodes. Athènes promet aussi des recettes supplémentaires via une taxe extraordinaire sur les bénéfices des entreprises, ou des prélèvements plus élevés sur les hauts revenus.

Les <u>retraites</u> constituent un domaine très délicat dans les négociations. Selon la presse grecque, <u>Athènes proposerait dès l'an prochain de supprimer les mécanismes de préretraite</u>, et de tailler dans les (peu nombreuses) retraites complémentaires supérieures à 1000 euros. Pour les créanciers, le régime de retraite grec doit être mis à l'heure du "zéro déficit", via des coupes. Ils prescrivent de limiter les retraites anticipées ou encore de faire payer plus cher les soins de santé aux retraités. Mais le FMI et les autres semblent avoir accepté une demande forte du gouvernement grec, consistant à épargner les plus modestes pensions. En matière de <u>marché du travail</u>, que les créanciers veulent déréguler davantage, les divergences se sont réduites. Sur les <u>privatisations</u> aussi, les positions se sont rapprochées, Athènes étant revenue sur son opposition de départ en affirmant vouloir en faire un instrument de croissance. Mais si un compromis se dessine pour la cession au privé des ports et aéroports, la <u>Grèce refuse les privatisations dans l'électricité réclamées par ses créanciers</u>.

Vers un allègement du poids de la dette ?

L'Eurogroupe d'hier après-midi était suivie par un <u>sommet de la zone euro</u>, réunissant les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays de la monnaie unique. Celui-ci avait été convoqué par M. <u>Donald TUSK</u>, président du Conseil européen, en fin de semaine dernier (cf. "BQ" du 19 juin). M. TUSK souhaitait redonner une impulsion politique au processus de négociation. Certains estiment que l'arrivée de cette nouvelle liste de réforme du côté grec constituait un premier signe de cette nouvelle impulsion politique.

Lors de sa rencontre avec les chefs d'Etat, M. <u>Alexis TSIPRAS</u>, le Premier ministre grec, a sans doute évoqué la question d'<u>un</u> allègement ou d'une restructuration de la dette grecque – une question que le camp grec considère comme "<u>absolument indispensable</u>". Il ne s'agirait pas de pratiquer un 'haircut', mais plutôt d'<u>alléger l'impact que la dette a sur le budget du pays, en jouant sur les taux d'intérêt ou les échéances de paiement</u>. Plusieurs connaisseurs de la question pointent pour cela à la déclaration de l'Eurogroupe du 27 novembre 2012, qui stipulait que l'Eurogroupe considèrerait "des mesures supplémentaires d'assistance" à la Grèce, et notamment un allègement du poids de la dette, si l'Etat en question dégageait un excédent budgétaire et mettait en place les réformes qui lui étaient demandées. Pour rappel, la Commission européenne prévoit actuellement une dette à 180 % du PIB pour 2015.

Une première possibilité pour opérer cet allègement serait de <u>réduire le taux d'intérêt</u> de la dette. Mais, selon un bon connaisseur du dossier, cela ne donnerait que "<u>peu de marge</u>", car le taux <u>actuel "est seulement d'environ 1,5 %</u>". Une autre possibilité serait, selon le camp grec, de <u>racheter la dette qu'ils doivent à la Banque centrale européenne, et de contracter à la place une dette auprès du mécanisme européen de stabilité (MES). Cette nouvelle dette aurait en effet une maturité plus longue. "Mais les Grecs doivent réaliser que ceci implique la mise en place d'un <u>troisième programme d'assistance financière</u>", car le MES ne peut prêter qu'à des conditions précises, souligne la source précitée. Pour rappel, les négociations actuelles visent à terminer le second programme.</u>

Une source européenne souligne toutefois que, si cette question pourrait bien être examinée, elle sera toujours considérée comme <u>secondaire</u>, <u>pour les créditeurs</u>, <u>par rapport aux décisions sur le programme</u> de réforme.

La question du <u>calendrier demeure toutefois serrée</u>, le plan de sauvetage finissant <u>le 30 juin, soit dans une semaine</u> jour pour jour. Même si le groupe de travail trouve un accord sur le programme d'ici mercredi ou jeudi, certains pays de la zone euro doivent donner un approbation parlementaire. De plus, <u>certains partenaires de la Grèce exigeraient que celle-ci engage des 'actions préalables'</u> ('prior actions') – par exemple le vote d'une ou deux lois implémentant le programme de réforme. "En théorie, il est possible de respecter ce calendrier, mais en pratique, ce sera serré", précise la source côté créancier citée précédemment.

L'Union européenne lance sa mission navale de lutte contre le trafic de migrants en Méditerranée

<u>Le Conseil européen de cette fin de semaine s'annonce très chargé</u>: politique européenne de sécurité et de défense (PESD), migrations et questions économiques sont au menu des dirigeants des 28 pays membres de l'Union européenne. Au dîner jeudi soir, le Premier ministre <u>David CAMERON devrait en outre présenter son approche de la "question britannique"</u> et du référendum

qu'il compte organiser, selon toute vraisemblance entre mai 2016 (après des élections locales au Royaume-Uni) et fin 2017. Les 28 auront déjà entre les mains le "rapport des 5 présidents" sur l'avenir de l'Eurogroupe (cf. "BQ" d'hier) et pourront se féliciter du lancement de sa mission navale de lutte contre le trafic de migrants en Méditerranée.

"Je vous le dis clairement, les cibles ne sont pas les migrants, mais ceux qui gagnent de l'argent sur leurs vies et, trop souvent, sur leurs morts", a déclaré le Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité Federica MOGHERINI. "Cette première phase de l'opération commencera à être mise en œuvre dans les jours à venir, à savoir un recueil d'informations et des patrouilles en haute mer pour aider à la détection de réseaux de passeurs", at-elle expliqué.

Le quartier général opérationnel de l'opération EUNAVFOR Med, forte d'un millier d'hommes, sera situé à Rome et son <u>commandement confié à l'amiral italien Enrico CREDENDINO</u>. Il aura pour adjoint le <u>contre-amiral français Hervé BLEJEAN</u>, autorité de coordination pour les relations internationales de la marine, ancien commandant de la "Combined Task Force" 150 de lutte contre le terrorisme en Océan indien puis de la Task Force EUNAVFOR ATALANTA de lutte contre la piraterie dans la même zone. Le navire de commandement de l'opération sera le porte-avions italien Cavour, doté d'un hôpital.

L'opération est censée in fine permettre de détruire les embarcations utilisées par les trafiquants au plus près des côtes libyennes, et notamment les "bateaux mères" qui servent à tracter en haute mer des radeaux de fortune chargés de migrants. Mais en l'absence d'une résolution du Conseil de sécurité autorisant l'usage de la force dans les eaux territoriales libyennes, elle sera pour l'instant très limitée. Une telle résolution ne peut être votée qu'avec le consentement des autorités libyennes, alors que le pays est plongé dans le chaos, avec deux gouvernements rivaux. Ceux-ci sont actuellement en pourparlers, sous l'égide de l'ONU, pour former un gouvernement d'unité nationale. Les Européens espèrent pouvoir "aller de l'avant", selon les mots de Mme MOGHERINI, une fois que ce gouvernement d'union aura été formé. En attendant, "nous pouvons faire quelque chose en haute mer", a-t-elle fait valoir. A ce stade, cinq navires de guerre, deux sous-marins, trois avions patrouilleurs maritimes, deux drones et trois hélicoptères participent à l'opération, dont le personnel sera formé sur les questions du droit des réfugiés, mais aussi aux procédures de sauvetage de barques chargées de migrants en perdition.

"Dans les jours à venir, les avions et navires vont arriver dans la zone d'opération", a assuré un haut responsable européen. Les commandants de la mission ont pris en compte plusieurs "menaces", alors que le groupe jihadiste Etat islamique/Daech contrôle une partie de la côte libyenne et que des navires marchands longeant la côte libyenne ont à deux reprises été attaqués par des avions de combat et des tirs depuis le rivage, a-t-il ajouté. "C'est un environnement complexe, c'est la raison pour laquelle ceci est une opération militaire", a expliqué ce responsable, soulignant "l'instabilité" qui règne en Libye. L'idée d'une telle mission est née en avril, "il y a exactement deux mois, après la mort de 900 personnes" dans le naufrage d'un chalutier chargé de migrants au large de la Libye, a rappelé Mme MOGHERINI en arrivant à la réunion. "Il fallait une réponse européenne", a-t-elle souligné, en assurant que ce déploiement militaire fait partie d'un ensemble de mesures de l'UE pour répondre à la crise des migrants en Méditerranée. "C'est le commencement, la mise en place d'une série de mesures qui nous permettront d'interrompre, de détruire le business des passeurs, de travailler avec les pays en amont, pour essayer d'arrêter les pressions qui poussent ces vagues de migrants vers l'Europe", a souligné le ministre britannique Philip HAMMOND, dont le pays est déjà venu au secours de trois mille migrants.

La Cour des comptes certifie les comptes 2014 de la totalité des entités du régime général de la Sécurité sociale, avec toutefois le même nombre de réserves qu'en 2013

La Cour des comptes a publié hier son 9ème rapport de certification des comptes du régime général de sécurité sociale, portant sur l'exercice 2014. Pour la seconde fois consécutive, la Cour a certifié les comptes de la totalité des entités du régime général, avec toutefois le même nombre de réserves qu'en 2013. La Cour a pris position sur "neuf séries d'états financiers" : les comptes combinés de l'activité de recouvrement et de chacune des quatre branches du régime général (maladie, accidents du travail - maladies professionnelles (AT-MP), famille et vieillesse), et les comptes annuels des quatre organismes nationaux concernés, à savoir la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), la caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS) et l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS).

Les comptes du régime général de sécurité sociale pour 2014, sur lesquels la Cour s'est prononcée, font apparaître un <u>déficit total de - 9,7 milliards d'euros</u>, soit 0,45 % du PIB (en 2013, ce déficit s'élevait à - 12,5 milliards d'euros). <u>A l'exception de la branche AT-MP</u> qui dégage, comme en 2013, un excédent (+ 0,5 milliards d'euros), <u>toutes les branches demeurent en déficit</u>: maladie (- 6,5 milliards d'euros), famille (- 2,7 milliards d'euros) et vieillesse (- 1,2 milliard d'euros). Le résultat global du régime général enregistre ainsi une <u>amélioration de 1,9 milliard d'euros</u> par rapport à la prévision relative à l'année 2014 contenue dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015.

Le ministre des Finances Michel SAPIN, la ministre des Affaires sociales Marisol TOURAINE et le secrétaire d'Etat chargé du Budget Christian ECKERT, se sont "réjouis" hier de la certification des comptes du régime général de sécurité sociale pour l'année 2014 par la Cour des comptes. Ces résultats "confirment les améliorations apportées au cours des dernières années à la qualité des informations comptables et au contrôle interne des caisses de sécurité sociale", ont-ils déclaré. Ils soulignent également de "nouveaux progrès par rapport au niveau de fiabilisation atteint l'an dernier, qui témoignent de l'importance des chantiers engagés par les organismes pour maîtriser tous les risques d'erreur".

Les branches maladie et la CNAMTS assurent la prise en charge de 200 milliards d'euros

La Cour a certifié les comptes 2014 de la branche maladie sous <u>quatre réserves</u> et les comptes annuels de la CNAMTS sous <u>deux réserves</u>. Elle souligne les insuffisances du dispositif de contrôle interne, en particulier l'incidence financière élevée des erreurs qui affectent les règlements de prestations en nature et d'indemnités journalières, au détriment de l'assurance maladie et des assurés sociaux. Elle appelle la CNAMTS à <u>mettre en œuvre des actions correctives fortes et structurées</u> afin de réduire le niveau du risque financier résiduel qui affecte la fiabilité des comptes combinés.

La branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) (prise en charge de 12,7 milliards d'euros)

Certifiée sous <u>cinq réserves</u>, la branche AT-MP doit encore améliorer le recensement des contentieux relatifs à l'application de la législation ainsi que la détermination des taux de cotisations.

La branche famille et la CNAF (prise en charge de 89 milliards d'euros)

Comme en 2013, la Cour a certifié les comptes 2014 de la branche famille sous <u>six réserves</u> et les comptes annuels de la CNAF sous <u>trois réserves</u>. Malgré des avancées, les résultats obtenus en 2014 restent <u>en deçà des attentes fortes exprimées par la Cour dans son rapport de certification des comptes de l'exercice 2013</u>. Le dispositif de contrôle interne de la branche famille n'a pas été en mesure de réduire significativement l'incidence financière des anomalies et erreurs affectant les prestations légales, estimée à 1,4 milliard d'euros au total, qui avait fortement augmenté en 2013. Cette situation nécessite une amélioration rapide, significative et durable des dispositifs permettant d'assurer la qualité des comptes.

La branche vieillesse et la CNAVTS (prise en charge de 118,1 milliards d'euros)

Les comptes combinés de la branche vieillesse et des comptes annuels de la CNAVTS ont été certifiés par la Cour, respectivement sous <u>quatre réserves</u> et sous <u>deux réserves</u>. <u>Des erreurs de portée significative continuent d'affecter le calcul des pensions de retraite</u> nouvellement attribuées ou révisées : 7,6 % des premières attributions de pensions sont affectées par une erreur de portée financière. La fiabilité des données reportées aux comptes de carrière reste notamment insuffisante. La CNAVTS doit poursuivre ses efforts visant à réduire ces erreurs et fiabiliser ces données.

L'activité de recouvrement et l'ACOSS (419 milliards d'euros en 2014 de mises en recouvrement de cotisations et de contributions sociales et d'impôts et taxes affectés)

Enfin, la Cour a certifié les comptes combinés de l'activité de recouvrement sous <u>quatre réserves</u> et les comptes annuels de l'ACOSS sous <u>trois réserves</u>. Des faiblesses demeurent dans le <u>dispositif de contrôle interne</u> et en matière d'<u>estimations comptables</u>, malgré des corrections apportées à l'évaluation des dépréciations de créances. Des incertitudes significatives continuent d'affecter les prélèvements sociaux des <u>travailleurs indépendants</u>, mais les progrès réalisés permettent d'alléger l'expression de la réserve qui porte sur cette catégorie de cotisants.

France Stratégies formule 25 propositions pour "reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes"

France Stratégies a présenté hier au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, M. Patrick KANNER, le <u>rapport commandé en décembre afin de dessiner "une stratégie pour l'engagement des jeunes"</u>. A l'issue d'une enquête auprès des jeunes et des structures d'engagement (associations, syndicats, partis politiques) pour comprendre et mesurer la réalité du décalage entre une réelle aspiration à l'engagement et des cadres jugés dépassés, le Commissaire général de France Stratégie, M. <u>Jean PISANI-FERRY</u> relève que "ce qui ressort du présent rapport, c'est un <u>écart préoccupant entre la demande et l'offre d'engagement</u>, qui pose un dilemme pour les pouvoirs publics : faut-il laisser faire, ou intervenir ?".

Intitulé "Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes", le rapport formule <u>25 propositions</u> en faveur de l'engagement dans la société civile et la participation à la démocratie politique. "<u>Certaines sont modestes, d'autres plus radicales</u>. Toutes sont inspirées de la même préoccupation : dans un pays où les jeunes sont deux tiers à considérer qu'on ne leur permet pas de montrer de quoi ils sont capables, il est urgent, non pas tant de faire une place aux jeunes, mais de leur donner les moyens de prendre celle qui leur revient de plein droit", résume M. PISANI-FERRY. "<u>Une nation qui n'a pas confiance en sa jeunesse est une nation qui n'a pas confiance en sa jeunesse est une nation qui n'a pas confiance en sa jeunesse est une nation qui n'a pas confiance en</u>

son avenir", a fait valoir M. KANNER dans son avant-propos au rapport qui "explore avec finesse un grand nombre de pistes". "Plusieurs ont retenu mon attention, je vais en étudier l'opportunité et la faisabilité", indique-t-il.

L'une de ces mesures qui suggère d'interdire la candidature à un mandat parlementaire ou local audelà de 70 ans a suscité de vives réactions. Nombreux sont ceux qui, de gauche comme de droite et de tout âge, s'y sont opposés. L'ancien député (PS) de l'Essonne Jérôme GUEDJ (43 ans) y a ainsi vu de "l'âgisme" et le député (LR) de Paris Bernard DEBRE (70 ans) "un déni de démocratie". Le député (PS) de l'Aisne René DOSIERE (73 ans) a estimé que "ce n'est pas un métier qu'on commence à 20 ans pour le terminer à 65 ans". A l'inverse, le député (PS) des Hautes-Pyrénées Jean GLAVANY (66 ans) a considéré qu'"il faut encourager la transmission en politique", glissant "espérer (s)'appliquer ces principes à (lui)-même". Le maire (LR) de Bordeaux Alain JUPPE (69 ans) a également rappelé avoir "fixé la limite d'âge à 75 ans" des candidats aux législatives lorsqu'il était Premier ministre, avant que cela n'ait été "supprimé" par ses successeurs. "C'est une réflexion qu'on peut avoir", a-t-il ajouté. Le sénateur (PS) du Val-de-Marne Luc CARVOUNAS (44 ans) a enfin considéré le seuil de 70 ans comme "encore trop". "Ce rapport aura au moins le mérite de poser la question", a réagi sur Twitter le ministre.

Les propositions

Favoriser la socialisation et la pratique de l'engagement des jeunes

- 1. Socialiser les élèves à l'engagement via des projets au service de l'intérêt général.
- 2. Généraliser le tutorat scolaire dès le lycée (général, technologique et professionnel).
- 3. Instaurer des journées portes ouvertes aux associations dans les collèges et les lycées.
- 4. Développer la culture et les pratiques démocratiques des lycéens.
- 5. Développer le recours aux TIC dans le cadre de la socialisation politique des jeunes.
- 6. Tirer au sort les délégués pour la vie lycéenne et leur donner les moyens d'assurer leur mission.
- 7. Rapprocher les bureaux de vote des lieux de vie effectifs des jeunes (lycées, universités, Maisons des Jeunes et de la Culture, commune du lieu d'étude, de stage ou d'apprentissage).
- 8. Lancer un débat national sur l'abaissement de l'âge du droit de vote à 16 ans.
- 9. Faciliter l'engagement bénévole des étudiants (année de césure, statut d'étudiant bénévole, mise à disposition d'infrastructures).

Reconnaître et valoriser l'engagement des jeunes

- 10. Instituer une cérémonie à l'occasion du premier vote.
- 11. Créer le prix du meilleur site ou blog de veille démocratique, géré par un jeune de moins de 25 ans.
- 12. Récompenser, par un dispositif d'accompagnement, les engagements bénévoles des jeunes.
- 13. Revoir les conditions d'attribution de la Légion d'honneur et de la médaille d'honneur du bénévolat associatif (abaissement de vingt à dix du nombre d'années de service ou d'activité nécessaires pour être reçu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, et de dix à cinq du nombre d'années d'activité bénévole pour obtenir la médaille d'honneur du bénévolat associatif).

- 14. Systématiser la délivrance d'attestations pour les bénévoles et inciter les jeunes à valoriser leur expérience de bénévolat.
- 15. Instaurer une "note bénévolat" pour l'obtention du brevet, du baccalauréat, du CAP et du BEP.
- 16. Etendre l'octroi de crédits ECTS à tous les étudiants bénévoles.
- 17. Promouvoir le CV par compétences et valoriser auprès des employeurs le bénévolat de compétence.
- 18. Accorder des <u>points</u> supplémentaires pour l'admissibilité aux candidats à la fonction <u>publique</u> qui démontrent qu'ils ont réalisé une mission de volontariat d'au moins six mois, à l'étranger ou en France (par exemple en service civique) ou s'ils possèdent un diplôme d'encadrement associatif (BAFA, etc.).

Encourager l'engagement des jeunes dans les processus de décision

- 19. Inciter les partis à investir de jeunes candidats aux élections.
- 20. Renforcer la participation des jeunes au sein des structures de concertation.
- 21. Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques.

"Cinq signes forts peuvent être adressés en faveur du rajeunissement des responsables politiques titulaires d'un mandat électif. Les trois premiers visent spécifiquement les jeunes, alors que les deux derniers sont plus structurels. Premièrement, la question d'une limite d'âge maximal pour se présenter à un mandat parlementaire ou d'élu local mérite d'être posée. La mesure consisterait à interdire de candidater pour un mandat électif après 70 ans (au-delà, on pourrait achever un mandat en cours), en s'inspirant de l'âge de "mise à la retraite d'office" qui existe pour les salariés du public et du privé. Afin de tempérer le caractère radical d'une telle mesure, le principe pourrait connaître une exception lorsqu'il s'agit d'une première candidature à un mandat électif national ou local". Le rapport propose encore d'abaisser la condition d'âge pour le droit d'éligibilité au Sénat à 18 ans, et de l'aligner sur les conditions applicables à l'élection des députés ; d'inverser la règle selon laquelle, en cas d'égalité, est élu le candidat le plus âgé ; d'encadrer de manière plus stricte le cumul des mandats en nombre et dans le temps ; et d'instiller une dose de proportionnelle aux élections législatives (10 % des sièges) et sénatoriales (extension du scrutin proportionnel de liste aux départements élisant trois sénateurs).

- 22. Favoriser la nomination de jeunes aux fonctions de direction des structures associatives et syndicales.
- 23. Supprimer l'obligation d'autorisation du représentant légal pour les jeunes de 16 à 18 ans souhaitant créer une association loi 1901.
- 24. Créer une délégation (inter)parlementaire pour la jeunesse.
- 25. Instituer un "Parlement national des jeunes" tiré au sort parmi les jeunes Français âgés de 16 à 25 ans.

L'Assemblée nationale : Organigramme - Biographies des députés

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

Le Front national soumet ses nouveaux statuts à ses adhérents

Le Front national a transmis hier son projet de nouveaux statuts à ses adhérents, qui doivent <u>les approuver ou les désapprouver dans leur globalité d'ici au 10 juillet</u> pour un dépouillement prévu le 12. La présidente du FN Marine LE PEN devrait annoncer les résultats dans les jours suivants.

Principale modification, l'article 11 bis relatif à la présidence d'honneur, dont bénéficiait M. Jean-Marie LE PEN depuis le congrès de Tours – est <u>purement supprimé</u>. Dans deux tweets, l'intéressé a appelé les adhérents du parti à "NE PAS PARTICIPER AU VOTE de réforme des statuts". "D'abord il n'est pas secret, et surtout c'est un piège destiné à changer l'orientation politique du Front national", assure M. LE PEN. Le député européen Bruno GOLLNISCH a déjà indiqué qu'il ne les voterait pas, regrettant, comme la députée (NI) du Vaucluse Marion MARECHAL-LE PEN, que la suppression de la présidence d'honneur du parti ne fasse pas l'objet d'une question à part. Celle-ci pourrait garder son vote secret sur le sujet.

D'autres changements des statuts viennent confirmer, voire régulariser, la voie qui a été choisie pour pousser M. Jean-Marie LE PEN hors du parti. Alors que celui-ci travaille à créer une "association des amis de Jean-Marie LE PEN", <u>l'adhésion au parti n'est pas compatible avec une appartenance à un "autre groupement politique de droit ou de fait" – et non plus seulement à un parti ou mouvement politique – Cette raison motive également la perte de la qualité de membre tout comme la "candidature concurrente ou le soutien à une candidature concurrente de celle présentée par le Front national". La possibilité d'une suspension à titre conservatoire et l'impossibilité – par convention expresse – de contester judiciairement une décision de nature disciplinaire font encore leur entrée dans les nouveaux statuts. Enfin, "le président peut à tout moment (...) consulter les adhérents (...) par voie numérique ou par voie postale. Ces consultations peuvent être générales, catégorielles ou territoriales".</u>

L'architecture du parti est, elle aussi, modifiée qu'il s'agisse de <u>changements de nom</u> — le Comité central devient le conseil national et la commission de discipline est rebaptisée la commission des conflits — ou bien de création. <u>Tirant ainsi les conséquences des derniers élections, apparaissent le conseil national élargi</u> — composé des membres du bureau exécutif, du conseil national, des secrétaires départementaux et régionaux, des parlementaires nationaux et européens, des conseillers départementaux et régionaux et des maires — qui débat de la vie interne du parti <u>et le conseil des élus locaux</u> — où siègent les conseillers municipaux et communautaires, les maires et les conseillers départementaux et régionaux.

La <u>démocratie participative</u> s'invite avec la possibilité d'inscrire un sujet à l'ordre du jour au conseil national à la demande d'un tiers de ses membres, aux congrès ordinaires ou extraordinaires sur toute proposition portant la signature de mille membres représentant au moins dix fédérations.

<u>Le président est désormais élu à la majorité absolue</u> et non plus à la majorité simple. Si celle-ci n'est pas atteinte au premier tour, un second est organisé entre les deux candidats arrivés en tête. Toutefois, les candidats doivent récolter le soutien d'au moins 20 % du conseil national élargi.

A noter encore que le délégué général n'est plus membre de droit du Bureau exécutif, que la distinction entre membres bienfaiteurs et membres actifs est supprimée et que, s'agissant des ressources financières, les legs disparaissent de la liste et "la vente d'objets promotionnels" y entre.

Mme LE PEN annoncera le 30 juin si elle est candidate ou non aux régionales en Nord-Pas-de-Calais-Picardie

La présidente du parti Marine LE PEN annoncera le 30 juin à Arras si elle est candidate ou non aux régionales en Nord-Pas-de-Calais-Picardie, ont affirmé plusieurs sources frontistes. Cela pourrait se faire lors d'une conférence de presse, alors que Mme LE PEN a récemment affirmé avoir pris sa décision, qu'elle comptait dévoiler "avant le 1er juillet".

Selon plusieurs sources internes, elle devrait être candidate dans cette nouvelle région qui comprend une partie de la circonscription où elle est élue en tant que députée européenne, et où le FN réalise des scores très élevés.

Les fondations dépensent 7,4 milliards d'euros par an, essentiellement pour la santé, selon l'Observatoire de la Fondation de France

Le nombre de fondations a doublé <u>entre 2001 à 2014</u>, pour devenir un acteur économique dépensant 7,4 milliards d'euros par an, dans des <u>projets de santé ou d'action sociale</u> principalement, selon l'<u>Observatoire de la Fondation de France</u>. "Caractérisées par leur diversité et leur vitalité, les fondations sont aujourd'hui des acteurs incontournables du financement de l'intérêt général dans notre pays", se félicite le premier réseau français de philanthropie, dans la <u>quatrième enquête</u> nationale de son Observatoire publiée hier.

En 2014, il y avait en France <u>2229 fondations</u>, un nombre deux fois plus élevé qu'en 2001. La hausse a été de 25 % entre 2009 et 2013. Cette année-là, les 2109 fondations recensées détenaient 21,9 milliards d'euros d'actifs et ont dépensé 7,4 milliards d'euros, dont 1,5 milliard d'euros distribué sous la forme d'aides, de subventions, de bourses et de prix.

<u>L'action sociale est le premier domaine d'intervention des fondations</u>, 29 % d'entre elles ayant choisi cette thématique à titre principal. Dans cette branche, entre 2009 et 2013, la croissance la plus importante a concerné "l'aide et les <u>services aux personnes</u>", note l'Observatoire, avant de commenter : "A l'évidence, le contexte de crise qui a marqué la période n'est pas étranger à cette évolution".

Sur le plan des <u>dépenses</u>, en revanche, c'est <u>la santé et la recherche médicale</u> qui figurent en tête. En 2013, elles ont ainsi capté "presque <u>40 % des dépenses</u>" de l'ensemble des fondations, une proportion "très importante" qui est due principalement "à un certain nombre de grosses fondations gérant chacune plusieurs établissements médicaux". Viennent ensuite l'<u>action sociale</u> avec 34,5 % des dépenses puis, loin derrière, l'enseignement supérieur et la formation initiale (5,3 %).

Incitation des pouvoirs publics

Le développement "très rapide du secteur" en France, bien que tardif, "est le fruit d'une incitation résolue des pouvoirs publics", relève le directeur général de la Fondation de France <u>Francis CHARHON</u>. L'Etat a en effet favorisé "l'émergence de <u>partenariats avec le secteur privé</u> afin de compléter l'action d'acteurs publics ou de soutenir leur développement", note l'Observatoire. Il a aussi accompagné l'essor de la philanthropie privée <u>sur le plan législatif</u>, en créant en 2008 les <u>fonds de dotation</u>, structures plus souples que les fondations. Cinq ans plus tard, fin 2013, 1568 fonds avaient été créés et disposaient de 600 à 700 millions d'euros d'actifs.

Pour la Fondation de France, la croissance de ces deux entités a été "non pas concurrente mais cumulative". Pour preuve, de 2009 à 2013, "période de rapide développement des fonds de dotation, on dénombre 423 nouvelles fondations créées, contre 460 créations dans les quatre années précédentes". Néanmoins, "l'impact financier réel" des fonds de dotation doit être "nuancé" car il reste très éloigné de celui des fondations, lesquelles employaient 84 100 salariés en 2013.

Les Fonds de dotation ont été créés par la <u>loi du 4 août 2008 de modernisation de</u> <u>l'économie</u>, portée par Mme <u>Christine LAGARDE</u>, alors ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

La Fabrique de l'industrie publie une note sur l'"Allègement du coût du travail : pour une voie favorable à la compétitivité"

Le think tank "<u>La Fabrique de l'industrie</u>" vient de publier une note intitulée "<u>Allègement du coût du travail</u>: pour une voie favorable à la compétitivité", rédigée par l'économiste, M. Gilles KOLEDA, dont voici le résumé exécutif.

Lorsqu'en 2016, les dispositifs du <u>CICE et du pacte de responsabilité</u> auront atteint leur plein régime, <u>l'ensemble des mesures d'allégement du coût du travail frôlera les 50 milliards d'euros</u> (allégements généraux sur les bas salaires, CICE et pacte de responsabilité) note l'auteur, qui précise qu'environ <u>52</u> % de ces allégements concerneront les rémunérations inférieures à 1,3 SMIC et 67 % les rémunérations inférieures à 1,5 SMIC.

Or, certains économistes, spécialistes du marché du travail, plaident régulièrement pour un ciblage encore plus prononcé des allégements de cotisations sociales sur les bas salaires.

La note examine la robustesse de leurs arguments et propose un scénario alternatif, dans lequel les allégements de cotisations à la charge des employeurs seraient orientés vers les salaires intermédiaires, situés entre 1,6 et 3,5 fois le SMIC. Cette mesure s'avère en effet plus favorable à la compétitivité, sans hypothéquer l'emploi. Les simulations, tablent sur un allégement de 10 milliards d'euros financé par un relèvement de la TVA.

Dans cette hypothèse, le scénario optimal, tant du point de vue de l'amélioration du solde extérieur que de celui de l'emploi, est celui d'un <u>hypothétique ciblage sur les secteurs exposés à la concurrence internationale</u>. La meilleure compétitivité internationale de nos produits conduit à plus d'exportations, donc à la création des emplois nécessaires pour produire les biens et services exportés ainsi que des emplois induits. Le <u>PIB serait supérieur de plus de 0,6 point à celui du compte de référence au bout de 10 ans</u>. L'amélioration du solde extérieur y contribuerait pour un peu moins de 0,4 point. Environ <u>130 000 emplois supplémentaires seraient créés</u> par rapport au scénario de référence, dont 77 000 dans l'industrie.

Inversement, le <u>ciblage le moins performant est celui qui concerne les secteurs abrités</u>. Ces secteurs diffusent peu au reste de l'économie et l'élasticité prix de la demande qui leur est adressée est relativement faible, de sorte que les effets économiques d'un tel ciblage sont plus discutables. Le <u>PIB ne retrouverait son niveau du compte de référence qu'au bout de 10 ans</u>. A cet horizon, les 43000 emplois supplémentaires créés ne proviendraient que de l'affaiblissement de la productivité du travail, les emplois étant principalement créés dans des secteurs pour lesquels la productivité du travail est inférieure à la moyenne de l'ensemble de l'économie.

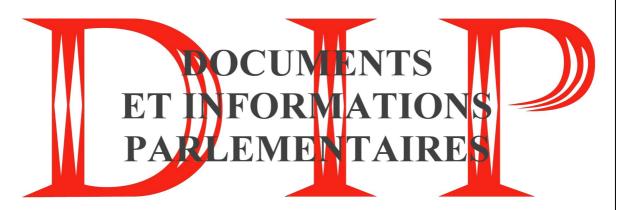
Ces <u>deux ciblages sectoriels ne sont de toute façon pas réalisables en pratique, puisqu'ils seraient</u> assimilés à des aides d'Etat sectorielles.

Il convient donc d'examiner <u>l'efficacité de ciblages sur des tranches de salaires données</u>, manœuvre qui, compte tenu des différences sectorielles dans la distribution de masse salariale, induit un certain niveau de focalisation des allégements. Deux ciblages sont réalisés : <u>l'un sur les bas salaires (salaires inférieurs à 1,6 SMIC)</u> et un sur les <u>tranches de salaires médianes (entre 1,6 et 3,5 SMIC)</u>, pour lesquelles on sait que les densités de salariés sont élevées dans les secteurs industriels ouverts à la concurrence internationale.

Les <u>deux scénarios produisent autant d'emplois l'un que l'autre</u> : environ 75 000 emplois supplémentaires au bout de 10 ans. La supériorité d'un ciblage sur les bas salaires en termes d'emplois créés n'est vraie qu'à court terme. Rapidement, les suppléments d'emplois par rapport au compte de référence deviennent comparables entre les deux scénarios.

Par ailleurs, le <u>ciblage sur les salaires intermédiaires est bien plus favorable à la compétitivité et à la croissance</u>. Au bout de 10 ans, le PIB s'est accru de 0,26 point par rapport à son niveau de référence, contre 0,16 point dans le cas d'un ciblage sur les bas salaires. Le solde extérieur contribue pour environ 40 % à cette différence. De plus, le coût réel du travail par unité produite est davantage orienté à la baisse dans le cas d'un ciblage sur les salaires médians, ce qui laisse augurer d'une plus grande pérennité des effets positifs de la mesure.

Si vous vous intéressez à la chose publique, si vous exercez ou devez exercer une activité politique, vous serez un lecteur fidèle de



CHAQUE SEMAINE, POUR TOUT SAVOIR SUR LE PARLEMENT

Quelques spécimens vous seront adressés sur votre demande

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

LES FEMMES, LES HOMMES ET LES POUVOIRS

M. Benoît GUIDEE, conseiller des affaires étrangères, conseiller Asie, Amérique au cabinet de M. Laurent FABIUS, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, pourrait être nommé directeur du Bureau français de Taïpei

M. <u>Benoît GUIDEE</u>, conseiller des affaires étrangères, conseiller Asie, Amérique au cabinet de M. Laurent FABIUS, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, ancien sous-directeur d'Extrême-Orient à la direction d'Asie et d'Océanie au ministère des Affaires étrangères et européennes, <u>pourrait être nommé directeur du Bureau français de Taïpei</u>. Il remplacerait M. <u>Olivier RICHARD</u>, conseiller des affaires étrangères, qui occupe ces fonctions depuis novembre 2011.

Rappelons que la France ne dispose pas d'ambassade à Taïwan et que le bureau, qui a succédé à l'Institut français de Taipei en 2011, fait office de représentation française dans ce pays.

Né en novembre 1971, licencié en chinois de l'Institut national des langues et civilisations orientales, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Benoît GUIDEE fut admis en 2000 au concours pour le recrutement de secrétaires des affaires étrangères. Rédacteur à la sous-direction d'Extrême-Orient, puis à la sous-direction d'Asie du Sud-Est à la direction d'Asie et d'Océanie du ministère des Affaires étrangères (2000-2002), il fut ensuite deuxième secrétaire à Pékin (2002-2006). Admis au concours pour le recrutement de conseillers des affaires étrangères en 2004, il fut rédacteur à la sous-direction des affaires politiques à la direction des Nations unies et des organisations internationales à la direction générale des affaires politiques et de sécurité au ministère des Affaires étrangères et européennes (2006-2007), avant d'être premier secrétaire à la représentation permanente de la France auprès de l'organisation des Nations unies à New York (2007-2010). Conseiller culturel à Tokyo (2010-2011), puis sous-directeur d'Extrême-Orient à la direction d'Asie et d'Océanie au ministère des Affaires étrangères (2011-2012), M. Benoît GUIDEE est, depuis mai 2012, conseiller Asie, Amérique au cabinet de M. Laurent FABIUS, ministre des Affaires étrangères et du Développement international.

M. Grégory CANAL, sous-préfet, jusqu'alors directeur du cabinet du préfet de l'Aisne, ancien collaborateur de M. François FILLON à Matignon, a été nommé directeur général des services des Côtes-d'Armor

M. <u>Grégory CANAL</u>, sous préfet, jusqu'alors directeur du cabinet du préfet de l'Aisne, ancien collaborateur de M. François FILLON à Matignon, a été nommé <u>directeur général des services des Côtes-d'Armor</u>. Il succède à M. <u>Romain ROLLANT</u>, en poste depuis septembre dernier, qui reste au service du département où il occupe désormais la fonction de <u>secrétaire général</u> chargé de l'ingénierie territoriale.

Rappelons que le président du conseil départemental des Côtes-d'Armor est M. Alain CADEC (LR).

Né en décembre 1975, titulaire d'un diplôme d'études approfondies de droit public international et européen, M. <u>Grégory CANAL</u> rejoignit en 2001 le cabinet d'avocats d'HERVE-BAZOUIN et fut parallèlement enseignant à l'Université Paris XI Sceaux-Jean Monnet (2001-2003). Chargé de mission départementale à la Fédération de Paris de l'UMP (2005-2007), il fut nommé en juin 2007 <u>chargé de mission (relations avec les élus) au cabinet du Premier ministre François FILLON</u>, avant d'être <u>promu conseiller technique</u> en mai 2010. <u>Chef adjoint de cabinet, conseiller technique chargé des relations avec les élus</u> à ce même cabinet, de novembre 2010 à avril 2012, M. Grégory CANAL était depuis lors, <u>directeur du cabinet du préfet de l'Aisne</u> (MM. Pierre BAYLE, Hervé BOUCHAERT puis Raymond LE DEUN). Il fut nommé sous-préfet en mai 2014. Il fut en outre, adjoint (UMP) au maire du 15^{ème} arrondissement de Paris (2008-2012).

Né en 1981, diplômé de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, titulaire d'un DEA pouvoir, action publique, territoire, M. Romain ROLLANT fut notamment membre de cabinet (2004-2008), puis directeur adjoint du cabinet (2008-2010) de M. Pierre MAILLE, à la présidence (PS) du conseil général du Finistère, puis conseiller spécial auprès de M. Laurent FABIUS, à la présidence de la communauté d'agglomération de Roeun-Elbeuf-Austreberthe (2010-2011). Directeur adjoint du cabinet de M. Claudy LEBRETON à la présidence (PS) du conseil général des Côtes-d'Armor (2011-2012), il fut promu directeur de ce cabinet en novembre 2012. M. Romain ROLLANT était, depuis septembre 2014, directeur général des services des Côtes-d'Armor.

Neuf candidats s'affrontent pour le bâtonnat de Paris

Demain et jeudi, les avocats parisiens seront appelés à participer à <u>l'élection du futur bâtonnier</u> et, le cas échéant, du futur vice-bâtonnier.

Rappelons qu'en août dernier, les 42 élus parisiens avaient validé la proposition de décaler les élections au bâtonnat à juin 2015 et de <u>réduire le dauphinat à six mois</u>.

Un décret est depuis lors intervenu pour fixer les modalités d'élection du bâtonnier (cf. "BQ" du 8 janvier). Ce texte <u>supprime l'élection de confirmation</u> de l'avocat destiné à succéder au bâtonnier en fonction à l'issue de son mandat. L'élection du Bâtonnier a désormais lieu au moins six mois avant la fin du mandat du Bâtonnier en exercice.

Le nouvel élu prendra automatiquement ses fonctions le 1^{er} janvier qui suit l'expiration du mandat de son prédécesseur M^e Pierre-Olivier SUR, bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Paris, depuis janvier 2014.

Neufs candidats postulent au poste de bâtonnier dont cinq en binôme.

Au premier rang des candidats, l'actuel vice-bâtonnier Me Laurent MARTINET, avocat au barreau de Paris depuis 1991. Il s'agit d'une première depuis la création en 2009 du vice-bâtonnat. Sa candidature a d'ailleurs été contestée par un autre candidat Me Patrice REMBAUVILLE-NICOLLE qui arguait "un détournement de procédure", "une rupture flagrante d'égalité entre tous les candidats" et "une incontestable altération de la sincérité du scrutin à venir". Le 11 juin dernier, la Cour d'appel a déclaré irrecevable cette réclamation, les textes en vigueur ne permettant pas de contester le processus de l'élection du bâtonnier de Paris devant la Cour d'appel avant le déroulement du scrutin, mais seulement dans les huit jours suivant pour les avocats et dans les quinze jours pour le parquet général.

Il n'en reste pas moins que l'annonce inédite de la candidature M^e MARTINET, soutenue par le bâtonnier M^e Pierre-Olivier SUR, avait surpris et a été depuis lors critiquée par quatre anciens bâtonniers, M^{es} Jean-René FARTHOUAT, Bernard VATIER, Jean-Marie BURGUBURU et Christian CHARRIERE-BOURNAZEL.

Né en 1965, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaire d'un DEA de droit privé, avocat au barreau de Paris depuis 1991, Me Laurent MARTINET rejoignit le cabinet Thomas et Associés en 1991, puis le cabinet Jones Day en 2003. Membre du conseil de l'Ordre (2008-2010), il fut en 2000 secrétaire de la commission internationale avant d'être nommé en 2011, conseiller du bâtonnier aux affaires internationales. Me Laurent MARTINET fut par ailleurs maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris (1998-2008). Elu vice-dauphin du bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau de Paris en décembre 2012, il occupe ses fonctions depuis janvier 2014.

Il se présente aux côtés de la pénaliste <u>Marie-Alix CANU BERNARD</u>, avocate au barreau de Paris depuis 1991, ancien membre du Conseil de l'Ordre, vice-présidente de l'Institut de droit pénal, qui postule pour le vice-bâtonnat.

Est également candidat M^e <u>Patrice REMBAUVILLE-NICOLLE</u>, avocat au barreau de Paris depuis 1973, spécialiste du droit aérien et maritime.

Né en septembre 1949, titulaire d'une licence en droit, diplômé de l'institut de criminologie de Paris, avocat au barreau de Paris, depuis 1973, Me Patrice REMBAUVILLE-NICOLLE fut successivement collaborateur des cabinets WAROT et GIDE LOYRETTE NOUEL (1974-1981). Associé fondateur du cabinet RBM2L depuis 1981, il est en outre chargé d'enseignement au sein du magistère de Juriste d'Affaires de Paris II Assas depuis 1999. Président de la Société Française de Droit Aérien et Spatial (2001-2007), il est secrétaire général (membre fondateur) de la Cour Internationale d'Arbitrage Aérien et Spatial. Il fut par ailleurs membre du Conseil national des barreaux (mandatures 1996-1999, 2000-2002 et 2006-2007) et membre du Conseil de l'Ordre (2003 - 2005).

Candidat pour la troisième fois M^e Jean Louis BESSIS, avocat au barreau de Paris depuis 1973, professeur des universités, se présente également seul.

Né en 1951, docteur d'Etat en droit et en sciences de l'information et de la communication. titulaire d'un DESS de droit privé et de sciences criminelles, titulaire d'un DEA de droit judiciaire, avocat au barreau de Paris depuis 1973, Me Jean-Louis BESSIS fut nommé en 1995 professeur à l'université de Paris-II et maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris ainsi que membre du conseil scientifique de ce même institut (1990-2000). Il fut élu membre du Conseil de l'ordre des avocats du barreau de Paris (2010-2012). Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation mondiale du commerce-OMC (2002-2004), Me BESSIS fut en outre auditeur de la 46ème session de l'Institut des hautes études de défense nationale-IHEDN (1993-1994).

Autre binôme, celui formé par M^e <u>Frédéric SICARD</u>, avocat au barreau de Paris depuis 1985, spécialisé en droit social, Associé de la SCP La Garanderie et M^e <u>Dominique ATTIAS</u>, avocat au barreau de Paris depuis 1988, spécialiste du droit des enfants, associée du cabinet Attias & Jauze, jusqu'alors membre du Conseil national des barreaux et responsable du Groupe Droit des mineurs.

Né en 1961, titulaire d'un DEA de droit privé et d'un DEA de Droit Social, diplômé de l'Institut de Criminologie de Paris, avocat au barreau de Paris depuis 1985, M^e <u>Frédéric SICARD</u> fut membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris (2007-2009) et fut secrétaire

du Conseil de l'Ordre (2008-2009) ainsi que membre et <u>secrétaire du Conseil National des Barreaux</u> (2009-2011). Il fut membre de la Commission Nationale des Professions Libérales (2010-2010). <u>Associé au cabinet d'avocats La Garanderie & Associés</u>, depuis décembre 2013, Me Frédéric SICARD fut chargé d'enseignement à l'Université de Paris I, puis à l'Université de Paris X ainsi qu'au CNAM. Il est par ailleurs corédacteur du précis Lamy "L'Avocat".

Le troisième ticket associe M^e <u>Benoît CHABERT</u>, avocat au barreau de Paris depuis 1988, spécialiste du droit pénal et M^e <u>Philip COHEN</u>, avocat au barreau de Paris depuis 1979, spécialiste en droit médical, associé au sein du cabinet Auber, ancien membre du Conseil national des barreaux, président d'honneur de l'Union des jeunes avocats.

Né en novembre 1963, Me Benoît CHABERT est avocat au barreau de Paris depuis 1988. Premier secrétaire de la conférence du stage en 1989, il fut avocat associé auprès des cabinets SCP Sialelli, Urbino-Soulier puis Charlemagne et associés (1991-2001). Il fonda en 2001 le <u>cabinet Chabert</u>. Secrétaire général de la Confédération nationale des avocats (1997 - 2000), il fut membre du Conseil de l'Ordre des avocats de la Cour d'appel de Paris (2006-2010) et parallèlement <u>vice-président de la Confédération nationale des avocats</u>. Me Benoît CHABERT est depuis 2000, chargé d'enseignement à l'Ecole de Formation du Barreau.

Me David GORDON-KRIEF, avocat au barreau de Paris depuis 1988, associé-gérant du cabinet Krief Gordon, membre du Conseil économique, social et environnemental, président de l'Institut français d'experts juridiques internationaux-IFEJI, ancien président de l'Union nationale des professions libérales-UNAPL se présentera quant à lui aux côtés de Me Hubert FLICHY, avocat au barreau de Paris depuis 1974, fondateur et associé de Flichy Grangé Avocats, spécialiste en droit social, ancien membre du conseil de l'Ordre, fondateur et président du Centre national d'arbitrage du travail-CNAT, fondateur et président d'honneur d'Avosial, président de l'European Employment Lawyer Association-EELA.

Né en mars 1964, titulaire d'une maîtrise de droit privé, d'un DESS de droit du commerce International, ainsi que d'un Master en droit de l'Ecole de droit de l'Université de Columbia (New York), Me David GORDON-KRIEF commença sa carrière d'avocat d'affaires en 1985. Il exerça d'abord au sein des cabinets Jeantet & Associés, puis Simeon Moquet Borde à Paris. En 1990, il rejoignit à New York le cabinet Milbank Tweed Hadley & Mc Cloy, puis de retour à Paris Moquet Borde & Associés, avant de devenir en 1993, associé gérant au sein du cabinet créé par son grand-père en 1934, devenu depuis SBKG & associés. Il se spécialisa alors dans trois domaines : le Private Equity, l'immobilier et le contentieux stratégique des affaires. Président de l'Union des jeunes avocats de Paris de 1997 à 1998, il fut membre du Conseil de l'Ordre des avocats de Paris de 1999 à 2001, puis fut élu président de la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats en 2002. Président de l'Union nationale des professions libérales-UNAPL de février 2010 à février 2013, Me David GORDON-KRIEF est, depuis octobre 2010, membre du Conseil économique, social et environnemental. Il est en outre président de l'Institut français d'experts juridiques internationaux-IFEJI.

Le dernier ticket est constitué de deux associés au sein du cabinet Anslaw, M^e Nathalie ATTIAS, avocat au barreau de Paris, depuis 1989, spécialiste en droit du travail, M^e Nicolas LEREGLE, avocat au barreau de Paris, depuis 2004, spécialiste en droit immobilier et en Intelligence Economique.

Enfin derniers candidats se présentant à titre personnel, M^e <u>Isabelle DOR</u>, avocate au barreau de Paris depuis 1976, spécialisée en droit des transports, ancienne directrice du Lamy Transports, experte au sein de l'Institut français d'experts juridiques internationaux-IFEJI et M^e <u>Guy FITOUSSI</u>, avocat aux barreaux de Paris et d'Israël depuis 1988, docteur en sciences criminelles et militant actif des droits de l'Homme en Israël.

Le général de brigade Thibault MORTEROL, ancien sous-directeur de la gestion du personnel à la direction générale de la gendarmerie nationale, a été nommé commandant de la région de gendarmerie de Lorraine, commandant la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est

Le général de brigade <u>Thibault MORTEROL</u>, ancien sous-directeur de la gestion du personnel à la direction générale de la gendarmerie nationale, a été nommé, par le dernier Conseil des ministres, <u>commandant de la région de gendarmerie de Lorraine, commandant la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est.</u>

Il succède au général de corps d'armée <u>Jean-Régis VECHAMBRE</u>, en poste depuis août 2012, élevé aux rang et appellation de général d'armée, et nommé inspecteur général des armées, pour la gendarmerie nationale (cf. "BQ" des 17 et 18 juin).

Né en 1961, ancien élève de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, diplômé d'état-major de la gendarmerie, breveté d'études militaires supérieures de la gendarmerie, le général de brigade Thibault MORTEROL fut notamment commandant du groupement de gendarmerie mobile V7 de Dole (2001-2004). Commandant du groupement départemental de gendarmerie d'Indre-et-Loire (2004-2007), puis chargé de projets au bureau du personnel sous-officier, civil et administratif du service des ressources humaines à la direction générale de la gendarmerie nationale (2007-2008), il fut nommé chef de ce bureau en juin 2008. Adjoint au sous-directeur de la gestion du personnel de la direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale à la direction générale de la gendarmerie, de juillet à décembre 2011, le général de brigade Thibault MORTEROL fut sous-directeur de la gestion du personnel, de décembre 2011 à février 2015. Il était depuis lors chargé de mission au cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale. Il fut nommé général de brigade en février 2012.

M. Julien DRAY, vice-président (PS) de la région Ile-de-France, ancien député de l'Essonne, sera tête de liste des socialistes aux régionales dans le Val-de-Marne

Le vice-président (PS) de la région Ile-de-France <u>Julien DRAY</u>, ancien député de l'Essonne, sera <u>tête</u> <u>de liste dans le Val-de-Marne</u> lors des élections régionales de décembre.

La désignation de M. DRAY sera <u>formellement approuvée le 9 juillet par les militants</u>. Selon plusieurs cadres du PS, à la région et à l'aile gauche du PS, le président de la République François HOLLANDE, dont M. DRAY est un ami, n'est pas étranger à ce retour en grâce.

L'ancien député de l'Essonne soutien de l'aile gauche du parti et de la motion de M. Emmanuel MAUREL en 2012, s'est rallié à Poitiers il y a deux semaines à celle majoritaire de M. Jean-Christophe CAMBADELIS, Premier secrétaire du Parti socialiste. Celui-ci l'a nommé samedi secrétaire national du PS, chargé de la construction de "l'alliance populaire" avec les autres partis de gauche, les écologistes et les citoyens. Ces deux nominations mettent fin à une relative marginalisation de M. DRAY, qui n'avait pas été investi pour les législatives de 2012 en Essonne.

Cette désignation devrait permettre à M. <u>Carlos Da SILVA</u>, député (PS) de l'Essonne, depuis 2012, suppléant de M. Manuel VALLS au Palais-Bourbon, d'être chef de file des socialistes dans ce même département.

Par ailleurs lors du meeting de lancement de sa campagne mardi dernier, M. BARTOLONE a promis des listes "rajeunies, ouvertes, de toutes les couleurs de l'Ile-de-France", et quatre têtes de liste femmes sur huit. Selon un cadre du PS, <u>des femmes pourraient conduire les listes PS</u> dans <u>les Hauts-de-Seine</u> et en <u>Seine-et-Marne</u>, et "peut-être dans les <u>Yvelines</u>". Dans ce dernier département, le nom de l'ancien ministre <u>Benoît HAMON</u>, député des Yvelines, a aussi été avancé pour mener la bataille.

M. Serge GROUARD, député (LR) du Loiret, a démissionné de son mandat de maire d'Orléans pour raisons de santé

M. <u>Serge GROUARD</u>, député (LR) du Loiret depuis 2002, <u>a annoncé hier sa démission de son mandat de maire d'Orléans pour raisons de santé</u> dans un courrier distribué à ses administrés.

M. GROUARD rappelle dans ce courrier qu'il a été hospitalisé au début du mois de mai pour subir une intervention chirurgicale en urgence. "Dans ces conditions, je ne pense pas être en situation de poursuivre mon mandat avec la même énergie, celle dont je considère qu'elle est due à Orléans et qui est le juste retour de votre confiance", écrit-il en assurant : "Je vais laisser une mairie en bon état, et c'est ma fierté".

Un <u>conseil municipal extraordinaire sera convoqué dimanche à 11 heures pour procéder à</u> l'élection d'un nouveau maire en son sein.

"Je <u>resterai au conseil municipal</u> et ma fonction de député me permettra de continuer à défendre les intérêts d'Orléans", précise encore M. GROUARD, âgé de 56 ans, qui avait été reconduit en 2014 dès le premier tour pour un troisième mandat.

Devançant très largement tous ses adversaires avec 53,65 % des voix au premier tout de scrutin, il était devenu le premier maire d'Orléans à être élu à trois reprises.

M. Maxime des GAYETS se voit confier la direction du cabinet du Premier secrétaire du Parti socialiste, M. Jean-Christophe CAMBADELIS, dont il était jusqu'alors directeur adjoint

M. <u>Maxime des GAYETS</u>, conseiller (PS) du 2ème arrondissement de Paris, président du mouvement Réformistes et Solidaires (RéSo), ancien conseiller "Grand Paris" au cabinet de Mme Sylvia PINEL, ministre du Logement et de l'Egalité des territoires, ancien conseiller spécial chargé de la communication auprès de M. François LAMY au ministère délégué à la Ville, ancien directeur de cabinet de M. Jean-Paul HUCHON, président du conseil régional d'Ile-de-France, <u>se voit confier la direction du cabinet du Premier secrétaire du Parti socialiste, M. Jean-Christophe CAMBADELIS</u>, dont il était jusqu'alors directeur adjoint. Il remplace M. <u>Maurice BRAUD</u>, qui occupait ces fonctions depuis mars 2014, nommé secrétaire national du PS, chargé des relations internationales.

Né en mai 1978, titulaire d'une maîtrise de sciences politiques et d'un diplôme d'études approfondies de "gouvernement : institutions politiques et sociologie de l'action publique", M. Maxime des GAYETS rejoignit le conseil régional d'Ile-de-France en 2002. Chargé de mission auprès du conseiller technique aux interventions (janvier-juin 2002), puis chargé de mission "jeunesse" au cabinet du président du conseil régional, M. Jean-Paul HUCHON (PS) (2002-2003), il fut ensuite conseiller chargé de la coopération interrégionale et du suivi des commissions "politique de la ville et sécurité et "logement et action foncière" au groupe socialiste du conseil régional, de juin 2003 à septembre 2007. Conseiller technique chargé du logement, de la rénovation urbaine, de l'action foncière et des contrats de territoire au cabinet de M. Jean-Paul HUCHON (2007-2009), il fut conseiller spécial "affaires réservées" auprès de ce dernier (2009-2010) avant de se voir confier la direction de son cabinet en avril 2010. Conseiller spécial chargé de la communication auprès de M. François LAMY au ministère délégué à la Ville, d'octobre 2013 à mars 2014, puis conseiller "Grand Paris" au cabinet de Mme Sylvia PINEL, ministre du Logement et de l'Egalité des territoires (avril-mai 2014), M. Maxime des GAYETS était, depuis lors, directeur adjoint du cabinet du Premier secrétaire du Parti socialiste, M. Jean-Christophe CAMBADELIS. Membre du bureau national du Mouvement des jeunes socialistes (1999-2003), il est membre des instances nationales du Pari Socialiste depuis 2004 et conseiller (PS) du 2ème arrondissement de Paris, depuis 2008. Il fonda en 2004 l'association "RéSo, Réformistes et Solidaires". Il est le fils de M. Thierry MOURIER des GAYETS, conseiller maître à la Cour des comptes, ancien président de la chambre régionale des comptes du Nord-Pas-de-Calais, ancien délégué dans les fonctions de secrétaire général adjoint de la Cour des comptes.

M. Fabrice HEYRIES, jusqu'alors DRH et secrétaire général de Groupama SA, devient directeur général adjoint en charge des RH, des finances, du juridique, de l'audit et des risques du groupe

M. <u>Christian COLLIN</u>, directeur général délégué et membre du comité de direction générale de Groupama SA, <u>quitte le groupe</u>.

M. <u>Fabrice HEYRIES</u>, conseiller référendaire à la Cour des comptes, membre du comité de direction générale de Groupama SA, jusqu'alors directeur des ressources humaines et secrétaire général de Groupama SA, <u>devient directeur général adjoint en charge des RH</u>, des finances, du juridique, de l'audit et des risques.

Né en février 1969, diplômé de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, titulaire d'une maîtrise de droit public, M. Fabrice HEYRIES fut attaché d'administration centrale aux services du cabinet de la Préfecture de police de Paris (1991-1994), puis adjoint au chef du bureau du service national de la direction de l'administration de la Police nationale au ministère de l'Intérieur (1994-1997). Chef du bureau de la gestion des finances et du personnel de la direction de la programmation, des affaires financières et immobilières-DPAFI au ministère de l'Intérieur (1997-1998), puis chef du service logistique de l'administration centrale à cette même direction (1998-2001), il fut nommé auditeur à la Cour des comptes en 2003 à sa sortie de l'ENA (promotion "René Cassin"). Promu, en juin 2006, conseiller référendaire à la Cour des comptes, il fut directeur des ressources humaines et de la formation de la Cour des comptes (2006-2007). Conseiller technique chargé des affaires administratives et budgétaires au cabinet de M. Xavier BERTRAND, au ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, de juillet 2007 à novembre 2008, il fut ensuite directeur

adjoint de ce cabinet, de novembre 2008 à janvier 2009. Nommé alors directeur général de l'action sociale, conjointement au ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et au ministère du Logement avant de se voir confier en janvier 2010, la nouvelle direction générale de la cohésion sociale au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, il devint, en février 2011, directeur des affaires publiques, économiques et du développement durable de Groupama SA. Depuis 2011, M. Fabrice HEYRIES était directeur des ressources humaines de Groupama SA et, parallèlement depuis 2014, secrétaire général.

M. Michel FIELD, président-directeur général de la société de production La Field Compagnie SA, pressenti pour prendre la direction de France 5

L'animateur et journaliste Michel FIELD, président-directeur général de la société de production La Field Compagnie SA, serait pressenti pour prendre la direction de France 5 dès le mois de septembre, ont indiqué des sources proches du dossier, confirmant une information de "Télé 7 Jours".

L'entourage de Mme <u>Delphine ERNOTTE</u>, nouvelle présidente-directrice générale de France Télévisions s'est refusé à tout commentaire, en soulignant qu'elle n'avait pas encore pris ses fonctions et n'avait donc pas la signature pour conclure des contrats. "<u>Rien ne sera annoncé avant le 22 août</u>", date de sa prise de fonction, a-t-on indiqué de même source. Mme ERNOTTE avait indiqué dans son projet déposé devant le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) que France 5 devait "demeurer la chaîne du savoir de la connaissance et de l'éducation" mais aussi mettre en place une plateforme numérique pour offrir des contenus complémentaires et faire de la place à la fiction.

Né en juillet 1954, titulaire d'un diplôme d'études approfondies (DEA) de philosophie et agrégé de philosophie, M. Michel FIELD commença sa carrière en 1969 en tant que dirigeant lycéen de la Ligue communiste révolutionnaire, avant de devenir en 1971 responsable de la rubrique Jeunes au journal "Rouge" (sous le pseudonyme de BEAUCHAMPS), puis responsable de la rubrique Culture-Idées au sein de ce même journal (1974-1977). Professeur certifié de philosophie à l'Ecole normale d'instituteurs de Douai (Nord) à partir de 1978, il fut ensuite professeur agrégé de philosophie à l'Ecole normale de Versailles (Yvelines) (1981-1993), puis devint en octobre 1983 responsable de la rubrique Idées au mensuel "Les Nouvelles" devenu (novembre 1984) "Les Nouvelles Littéraires", journaliste au mensuel "L'Autre Journal" et à France Culture. Il fut ensuite successivement coprésentateur de la rubrique "Le Bloc-notes" à l'émission hebdomadaire "Ciel, mon mardi !" sur TF1 (1989-juin 1992), créateur et présentateur du magazine culturel quotidien "Le Cercle de minuit" sur France 2 (1992-juin 1994), producteur-présentateur de l'émission quotidienne "La Grande famille" sur Canal + (1994-juin 1994) et parallèlement présentateur du magazine quotidien "Découvertes" sur Europe 1. Producteur-présentateur du magazine hebdomadaire "L'Hebdo de Michel Field" sur Canal+ de septembre 1994 à juin 1997, il fut parallèlement présentateur de l'émission quotidienne de controverse "Générations Europe 1" sur Europe 1 (1995-1997), coprésentateur de la rubrique hebdomadaire "Pas si vite" sur Canal + (1995-1997), présentateur de l'émission hebdomadaire consacrée à l'actualité musicale sur Europe 1 (1996-1997), avant de fonder, en juin 1997, la société de production La Field Compagnie SA dont il est depuis président-directeur général. En septembre 1997, M. FIELD devint producteur-présentateur du magazine hebdomadaire "Public" sur TF1, puis fut, à partir de septembre 1999, présentateur de l'émission bimensuelle "La Marche du siècle" devenue (en septembre 2000) "Ce qui fait débat" sur France 3. Présentateur de l'émission "Bandes à part" sur TF6 à partir d'octobre 2001, il présenta à partir de septembre 2002 une émission interactive quotidienne sur des sujets d'actualité sur Europe 1, et devint, en septembre 2002, présentateur de l'émission "Field dans ta chambre" sur Paris Première. Présentateur de l'émission quotidienne "Ça balance à Paris" sur Paris Première entre septembre 2004 et septembre 2005, il devint à cette date présentateur de la tranche 18h-20h sur La Chaîne Info (LCI), et fut parallèlement présentateur sur cette chaîne de l'émission "Le oui/non", "Politiquement Show", et "Ecolographie". Depuis septembre 2010, M. Michel FIELD était présentateur de la tranche 17h-20h sur LCI, et parallèlement co-animateur de l'émission hebdomadaire "Médiapolis" sur Europe 1 (depuis septembre 2007), présentateur de l'émission mensuelle "Le Grand débat" sur la chaîne Histoire (depuis septembre 2008), présentateur de l'émission "Le Ring" sur LCI (depuis septembre 2008) et présentateur de la revue de presse dans "LCI Matin" sur LCI depuis septembre 2013. Il est également, depuis avril 2002, membre d'Altiani Conseil, société de production audiovisuelle, et directeur, depuis octobre 2003, de la société de production Belleville. M. FIELD est également l'auteur des ouvrages "L'Ecole dans la rue" (Grasset, 1973), "Jeunesse et Révolution" (Maspero, 1975), "Le Passeur de Lesbos" (Barrault, 1984), "Impasse de la nuit" (1986), "Excentriques" (1988), "L'Homme aux pâtes" (Barrault, 1989), "Contes cruels pour Anaëlle" (Robert Laffont, 1995), "Jours de manif" (collection "Crayon noir", Textuel, 1996), "Le Livre des rencontres" (Pocket, 2004), "Le Grand débat" (Robert Laffont, 2006), "Le Starkozysme" (en collaboration avec Olivier Duhamel) (Seuil, 2008), et "Le Soldeur" (Julliard, 2014).

Mme Claire GIRAUDIN, ancienne collaboratrice de Mme Catherine TASCA au ministère de la Culture et de la Communication, a été nommée directrice de SACEM Université

Mme <u>Claire GIRAUDIN</u>, jusqu'alors chef de cabinet auprès du directeur général de la SACEM, ancienne collaboratrice de Mme Catherine TASCA au ministère de la Culture et de la Communication, a été nommée directrice de SACEM Université.

Elle sera sous la responsabilité directe de M. <u>David El SAYEGH</u>, secrétaire général de la SACEM et sera chargé du développement de cette <u>nouvelle direction</u> qui a pour mission de développer et transmettre la connaissance sur le droit d'auteur et les secteurs culturels et artistiques, et de favoriser la réflexion sur l'évolution et l'impact de la création dans la société.

Née en 1976, ancienne élève de l'Ecole normale supérieure, agrégée de lettres, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, Mme <u>Claire GIRAUDIN</u> fut nommée en 2001 rapporteur de la première mission sur la numérisation des contenus culturels au <u>cabinet de Mme Catherine TASCA</u>, au ministère de la Culture et de la Communication. Responsable de la stratégie et de la communication de la Chambre de commerce franco-australienne à Sidney (2004-2005), elle fut ensuite responsable études et nouvelles technologies au sein d'Adami (2005-2007), puis chargée de mission auprès de la direction générale de Sogeti High Tech-Cap Gemini (2007-2009). Responsable des études et de la communication extérieure de la SACEM (2009-2012), Mme Claire GIRAUDIN était, depuis 2012, <u>chef de cabinet auprès du</u> directeur général de la SACEM.

M. Paul MENNECIER, jusqu'alors chef du service de l'alimentation à la direction générale de l'alimentation, ancien collaborateur de M. Dominique BUSSEREAU, devient directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Haute-Normandie

M. <u>Paul MENNECIER</u>, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, ancien collaborateur de M. Dominique BUSSEREAU au ministère de l'Agriculture et de la Pêche, jusqu'alors chef du service de l'alimentation à la direction générale de l'alimentation au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, devient <u>directeur régional adjoint de l'alimentation</u>, de l'agriculture et de la forêt de Haute-Normandie (poste vacant).

Précisons que la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Haute-Normandie est depuis 2012 Mme Edith VIDAL, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Né en janvier 1965, ancien élève de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort et de l'Ecole nationale des services vétérinaires à Maisons-Alfort, docteur vétérinaire, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, M. Paul MENNECIER fut notamment directeur adjoint des services vétérinaires de l'Oise (1991-1996), puis chef du poste d'inspection frontalier du Havre (1996-1998), avant d'être adjoint du conseiller agricole à l'ambassade de France à Washington (1998-2001). Chef de la Mission de coordination sanitaire internationale à la direction générale de l'alimentation du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, de 2001 à 2003, puis permanent (responsable administratif et non syndical) du Syndicat national des inspecteurs en santé publique vétérinaire, de juillet 2003 à juillet 2005, il se retrouva ensuite chef de la Mission de coordination sanitaire internationale à la direction générale de l'alimentation (2005-2006). Conseiller technique (alimentation et sécurité sanitaire, questions phytosanitaires, pôle alimentation et nutrition, signes de qualité, agriculture biologique) au cabinet du ministre de M. Dominique BUSSEREAU au ministère de l'Agriculture et de la Pêche, de septembre 2006 à mai 2007, puis sous-directeur de la sécurité sanitaire des aliments à la direction générale de l'alimentation au ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (2007-2010), M. Paul MENNECIER était, depuis février 2010, chef du service de l'alimentation à la direction générale de l'alimentation au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Mme Anne-Marie BROCAS, inspectrice générale des affaires sociales, présidente du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, et M. Lionel COLLET, conseiller d'Etat, président des conseils d'administration de l'Institut de veille sanitaire (InVS), ont été chargés du pilotage de la Grande conférence de la santé qui se tiendra en janvier 2016

Mmes <u>Najat VALLAUD-BELKACEM</u>, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, <u>Marisol TOURAINE</u>, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, et M. <u>Thierry MANDON</u>, secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, <u>ont ouvert hier les travaux du comité de pilotage chargé de la préparation de la Grande</u> conférence de la santé, conformément à l'engagement du Premier ministre (cf. "BQ" du 11 mars).

Lancée le 8 février 2013, "la Stratégie nationale de santé a pour objectif de préserver l'excellence de notre système de santé face à de nouveaux enjeux, tels que l'allongement de la durée de vie ou le développement des maladies chroniques. L'action du gouvernement, au travers du Pacte territoire santé et du projet de loi de modernisation de notre système de santé, vise à mettre en place une politique ambitieuse en matière de prévention et d'amélioration de l'organisation des soins".

Organisée en janvier 2016, la Grande conférence de la santé marquera un nouveau temps fort d'échanges entre les acteurs de notre système de santé. Le Premier ministre en a confié la préparation à Mme Anne-Marie BROCAS, inspectrice générale des affaires sociale, présidente du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, ancienne directrice de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques en matière de santé et de solidarité, ancienne secrétaire générale du Conseil d'orientation des retraites, ancienne collaboratrice de M. Bruno DURIEUX au ministère délégué à la Santé, et à M. Lionel COLLET, conseiller d'Etat, président des conseils d'administration de l'Institut de veille sanitaire (InVS) et de l'Etablissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Eprus), ancien directeur du cabinet de Mme Geneviève FIORASO au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ancien président de l'Université Lyon-1, ancien président de la Conférence des présidents d'université.

Les ministres ont lancé ce jour les travaux du comité de pilotage, en insistant sur l'importance d'axer leur réflexion autour des thématiques suivantes : la formation initiale et continue des professionnels de santé ; les métiers et compétences ; et les parcours professionnels et les modes d'exercice.

Née en novembre 1956, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, Mme Anne-Marie BROCAS fut affectée au ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale en 1982, à sa sortie de l'ENA (promotion "Henri-François d'Aguesseau"). Chef du bureau "assurance vieillesse des travailleurs salariés" (sous-direction de l'assurance vieillesse et des prestations familiales) à la direction de la Sécurité sociale (1982-1987), elle fut chargée de mission au bureau "transferts sociaux" à la direction de la Prévision (1987-1990), avant d'être rapporteur de la mission "protection sociale" au Commissariat général du Plan (1988). Conseillère technique (octobre 1990), puis directrice adjointe du cabinet de M. Bruno DURIEUX au ministère délégué à la Santé (1991-1992), elle fut ensuite sous-directrice de l'assurance maladie à la direction de la Sécurité sociale, de 1992 à 1994. Chef de service, adjointe au directeur de la Sécurité sociale au secrétariat d'Etat à la Santé et à l'Action sociale, de 1994 à 2000, elle fut ensuite chef de service à la direction générale de l'administration et de la fonction publique au ministère de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, de février à octobre 2000, avant d'être secrétaire générale du Conseil d'orientation des retraites (2000-2006). Directrice de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques en matière de santé et de solidarité, sous l'autorité conjointe du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat (2006-2012), elle fut nommée, en mars 2012, inspectrice générale des affaires sociales. Mme Anne-Marie BROCAS préside Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie depuis février 2014. Elle est membre du Conseil des prélèvements obligatoires.

Né en juin 1954, docteur en médecine et docteur en biologie humaine, M. <u>Lionel COLLET</u> fut nommé médecin hospitalo-universitaire à l'université Claude Bernard Lyon et aux hospices civils de Lyon en 1984, praticien hospitalier, professeur des universités en 1992 et fut chef du service d'audiologie et explorations orofaciales aux hospices civiles de Lyon, de 1999 à 2012. Directeur

du laboratoire "Neurosciences et systèmes sensoriels" du CNRS de 1991 à 1996 et membre du Comité national de la recherche scientifique de 1995 à 2004, il présida l'université Claude Bernard Lyon I de 2006 à mars 2011 et fut président de la Conférence des présidents d'université (CPU) de décembre 2008 à décembre 2010. Il fut président du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) université de Lyon en 2007-2008. Directeur du cabinet de Mme Geneviève FIORASO au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de mai 2012 à octobre 2013, il fut alors nommé conseiller d'Etat au tour extérieur. M. Lionel COLLET préside le conseil d'administration de l'Institut de veille sanitaire (InVS) et le conseil d'administration de l'Etablissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Eprus) depuis janvier dernier.

M. Pierre COHEN, président de l'association Open data France, ancien maire (PS) de Toulouse, s'est vu confier une mission visant à identifier "la réalité des problèmes de certains festivals et les solutions que l'Etat peut y apporter"

Mme <u>Fleur PELLERIN</u>, ministre de la Culture et de la Communication, <u>a confié à M. Pierre COHEN</u>, ingénieur de recherche en informatique à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique-INRIA, président de l'association Open data France, président de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains-FNESR, ancien maire (PS) de Toulouse, ancien député de la Haute-Garonne, <u>une mission visant à identifier "la réalité des problèmes de certains festivals et les solutions que l'Etat peut y apporter.</u>

"Je souhaitais un diagnostic très précis de la situation", a-t-elle souligné, en marge des concerts organisés au Palais-Royal, à Paris, pour la 34ème Fête de la musique.

La mission confiée à l'ancien maire de Toulouse est "d'aller à la rencontre" des festivals en difficulté et "d'identifier vraiment quelle est la réalité de leurs problèmes", a poursuivi la ministre. "Est-ce que c'est lié aux cachets des artistes qui sont trop élevés ? Est-ce parce que la collectivité qui les finançait se désengage ? Est-ce que tout simplement parce que le festival n'a pas trouvé son public ?", a-t-elle énuméré.

M. COHEN devra aussi <u>identifier ce que "peut faire l'Etat, le cas échéant, pour aider un festival qui aurait provisoirement besoin d'être accompagné</u>". Elle n'a pas précisé quand devait être remis ce "diagnostic", estimant qu'il s'agissait d'un travail "au fil de l'eau".

Selon un bilan présenté en avril par la Sacem, il y a eu en 2014 davantage de disparitions de festivals (51) que de créations (44) parmi les plus de 1.600 festivals de musiques actuelles que compte la France.

Né en mars 1950, ingénieur de recherche en informatique à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique-INRIA, M. <u>Pierre COHEN</u> fut notamment conseiller régional de Midi-Pyrénées (1986-1992) et maire de Ramonville-Saint-Agne de 1989 à 2008. <u>Député (PS) de la Haute-Garonne</u>, de 1997 à 2012, il fut <u>maire de Toulouse</u> et président de la communauté urbaine du Grand Toulouse de 2008 à 2014. <u>Président de l'association Open data France</u> depuis octobre 2013, M. Pierre COHEN est en outre, depuis 2012, <u>président de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains</u>. Membre du conseil national du PS depuis octobre 2012, il fut membre du comité directeur du PS (1983-1989), délégué national du PS, chargé de l'économie de besoins et des services publics (2003-2004), responsable national du PS, chargé des services publics (2005-2008), et secrétaire national du PS, chargé de l'urbanisme et de la ville du XXIème siècle (2012).

M. Roland de BARBENTANE, jusqu'ici directeur régional Nord-Est de Keolis, est nommé directeur général d'iDBUS

M. <u>Roland de BARBENTANE</u>, jusqu'ici directeur régional Nord-Est de Keolis, est nommé <u>directeur général d'iDBUS</u>, la filiale de transport par autocar de SNCF. Il succède à Mme <u>Maria HARTI</u>, nommée directrice régionale SNCF Champagne-Ardenne.

Diplômé de l'IPAG, M. Roland de BARBENTANE commença sa carrière en 1997, au contrôle de gestion de Géoservices. Il rejoignit Keolis en 2001, où il fut notamment area director pour le Canada (2003-2005), general manager de Monts Jura Autocars (2005-2008), puis directeur délégué adjoint pour le Grand Est de la France (2008-2010), et directeur délégué Grand Est (2010-2012). M. Roland de BARBENTANE était directeur régional Nord-Est de Keolis depuis mars 2012.

Diplômée de l'Ensae Paris Tech, titulaire d'un DEA méthodes scientifiques de gestion, Mme Maria HARTI rejoignit SNCF en 1988 en qualité de directrice du revenue management de SNCF Voyages. En 2006, elle fut nommée directrice du service et des lignes chez SNCF Voyages. Elle fut également directrice générale d'IDTGV de 2004 à 2011. Mme Maria HARTI était directrice générale d'iBUS depuis 2011.

M. Philippe GRUAT, président de Eurobéton Industrie, a été élu président de la Fédération de l'industrie du béton (FIB)

M. <u>Philippe GRUAT</u>, président de Eurobéton Industrie, a été élu <u>président de la Fédération de l'industrie du béton (FIB)</u>.

Né en avril 1954, ingénieur de l'Ecole spéciale des travaux publics du bâtiment (ESTP), et titulaire d'un MBA de l'ESSEC, M. Philippe GRUAT fut jusqu'en 1995, collaborateur du groupe Point P, notamment directeur adjoint du marketing, puis directeur général de CEDEO, filiale sanitaire-chauffage. En 1995, il rejoignit Air Liquide, où il fut directeur général de Carboxyque Française, puis directeur du marketing stratégique du groupe. En 1999, il fut nommé directeur marketing groupe de Lafarge, avant de devenir en 2003, directeur général de Lafarge Granulats France. Il fut, de 2009 à 2014, directeur général adjoint de Saint-Gobain distribution bâtiment France, en charge du marketing, des achats, de la logistique et des activités sanitaires chauffage. M. Philippe GRUAT est président d'Eurobéton Industrie depuis janvier 2009. Il est également depuis 2013, président de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen (ESITC-Caen). M. GRUAT est aussi président du Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton (Cerib).

M. Jean-Louis PEYRUDE, administrateur d'AG2R-MACIF Prévoyance et de la SGAM AG2R La Mondiale, élu président de l'Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance

<u>L'Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance</u> (OCIRP) a constitué son nouveau bureau dans le cadre de l'alternance paritaire. M. <u>Jean-Louis PEYRUDE</u> (Medef), actuellement administrateur d'AG2R-MACIF Prévoyance et de la SGAM AG2R La Mondiale, a été élu président de l'OCIRP, en remplacement de M. Bernard DEVY.

Agé de 68 ans, diplômé de l'Ecole Centrale Paris et de Sciences Po Paris, M. Jean-Louis PEYRUDE, exerça des fonctions de direction générale dans la banque notamment. Impliqué dans la protection sociale, il fut président de Prémalliance Prévoyance. Nommé administrateur d'AG2R-MACIF Prévoyance en janvier 2011, M. PEYRUDE est depuis mai 2015 administrateur de la SGAM AG2R La Mondiale. Gérant depuis février 2007 de JLP Consult, M. Jean-Louis PEYRUDE est également, depuis janvier 2010, expert judiciaire près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence. M. PEYRUDE est par ailleurs professeur à l'Ecole Centrale Marseille.

M. <u>Philippe PIHET</u>, secrétaire confédéral de Force ouvrière (FO) chargé des retraites, membre du Conseil économique, social et environnemental, a été élu vice-président de l'OCIRP en remplacement de M. <u>Michel KELLER</u>.

Agé de 59 ans, titulaire d'une licence en administration économique et sociale (AES), M. Philippe PIHET commença sa carrière comme inspecteur au recouvrement (1980-1989), puis comme responsable du contentieux à l'<u>URSSAF</u> (1989-1993). Il occupa ensuite les fonctions de responsable de la communication et de la documentation générale au sein d'une <u>caisse régionale d'assurance maladie</u> (CRAM) (1993-1999), puis d'attaché de direction à l'Agence comptable et financière d'une CRAM, renommée Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT). M. <u>Philippe PIHET</u> fut, par ailleurs, trésorier général du Syndicat national Force Ouvrière des cadres des organismes sociaux (SNFOCOS) (1993-2011) et secrétaire général de l'Union départementale FO du Rhône (2001-2011). Membre de la commission exécutive confédérale de FO depuis 2007, M. <u>Philippe PIHET</u> est <u>secrétaire confédéral de FO</u>, en charge des retraites, depuis février 2011. Membre titulaire du conseil d'administration de l'ARRCO depuis 2009, il est par ailleurs membre de la commission des accords de retraite et de prévoyance (COMAREP), du <u>Fonds de solidarité vieillesse</u> (FSV), et du <u>Conseil d'orientation des retraites</u> (COR) depuis février 2011. M. Philippe PIHET est <u>vice-président de l'ARRCO depuis octobre 2013</u>.

EN QUELQUES LIGNES...

- & Mme Sophie CAMARD, conseiller régional (EE-LV) de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, conduira une liste "autonome du Parti socialiste" aux élections régionales de décembre en Provence-Alpes-Côte d'Azur, une région où le socialiste Christophe CASTANER député (PS) des Alpes-de-Haute-Provence, maire de Forcalquier, espérait l'union de la gauche dès le premier tour, pour faire face à la liste Les Républicains conduite maire de Nice Christian ESTROSI, député des Alpes-Maritimes ainsi qu'au Front national mené par Mme Marion MARECHAL-LE PEN, député du Vaucluse.
- & MM. <u>Bernard MOURAD</u> et <u>Marc LAUFER</u>, respectivement président d'Altice Média Group et président-directeur général de Altice Média Group France, ont décidé de se séparer de M. <u>François MOULIAS</u>, qui quittera à la fin du mois prochain <u>ses fonctions de co-gérant du quotidien Libération</u>, qu'il exerce aux côtés de M. <u>Laurent JOFFRIN</u>, par ailleurs directeur de la rédaction, a-t-on appris hier. A la suite de son départ, M. <u>Marc LAUFER</u>, président-directeur général d'Altice Média Group France, devrait prendre la cogérance de "Libération".
- Les élections municipales des 23 et 30 mars 2014 à Wasquehal (Nord), dans la banlieue de Lille, ont été annulées hier par le Conseil d'Etat, au motif de l'absence de mention sur les bulletins de la nationalité belge d'une personne placée en 23^{ème} position d'une liste perdante. Le code électoral "prévoit que lorsque l'un des candidats d'une liste est ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France, sa nationalité doit être indiquée sur le bulletin de vote. Si cette indication ne figure pas sur le bulletin, la loi organique prévoit expressément que ce bulletin

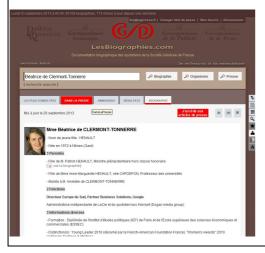
est nul", explique un communiqué du Conseil d'Etat. Pour le cas de Wasquehal, la comptabilisation à tort de ces bulletins "a cependant permis à cette liste d'obtenir quatre sièges au conseil municipal. La sincérité du scrutin a donc été faussée", ajoute le Conseil d'Etat. La décision a pour conséquence la démission automatique de l'actuel conseil municipal, et une délégation va être mise en place dans les prochains jours par le préfet avec pour mission de gérer les affaires courantes en attendant l'organisation de nouvelles élections, à une date encore indéterminée. "C'est surtout un coup dur pour Wasquehal, une perte de temps et d'argent, les Wasquehaliens parlent d'une aberration", a déploré la maire, Mme Stéphanie DUCRET (DVD), se disant néanmoins confiante en sa capacité à être élue de nouveau. Cette dernière, qui pour l'élection de 2014 n'était pas investie par l'UDI, avait mis fin aux 37 ans de règne du maire sortant, M. Gérard VIGNOBLE (MoDem).

& Les <u>instances semestrielles de l'Agence France Locale</u> se sont tenues vendredi à l'Hôtel de <u>Ville de Bordeaux</u> en présence de M. Alain JUPPE, maire (Les Républicains) de Bordeaux (l'une des collectivités fondatrices de l'Agence France Locale) et président de Bordeaux métropole, également membre de l'Agence. L'institution vient de clore sa cinquième augmentation de capital, à l'occasion de laquelle 12 collectivités l'ont rejointe, à savoir les communes d'Attiches (Nord), de Créteil (Val-de-Marne), de Croix (Nord), de Cysoing (Nord), de Gonesse (Val d'Oise), de La Mulatière (Rhône), de Roquesérière (Haute-Garonne) et de Pujo (Hautes-Pyrénées) ainsi que les communautés de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise (Sarthe), du Pont du Gard (30), du Rhône aux gorges de l'Ardèche, et de Pévèle Carembault (Nord). Elle compte désormais 103 membres et son capital est porté à 71 840 500 euros, pour un engagement à terme de 110 525 800 euros. Après avoir débuté son activité en prêtant des montants de 5 à 40 millions d'euros, l'agence a récemment délivré des prêts à certains de ses plus petits membres.

www.LesBiographies.com

La Documentation permanente d'information biographique et monographique

Votre service en ligne d'information biographique



La Société Générale de Presse qui édite notamment quatre quotidiens d'information, le "Bulletin Quotidien", la "Correspondance économique", la "Correspondance de la Presse" et la Correspondance de la Publicité", met à votre disposition sa documentation biographique tenue à jour quotidiennement :

- plus de 95 000 biographies
- des informations de **presse** illustrant les parcours professionnels
- des organigrammes
- les organigrammes **archivés**, notamment des Cabinets ministériels
- de multiples possibilités de recherche
- une accessibilité adaptée sur mobile

SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES

- ♦ Don d'organes / HOLLANDE : A l'occasion de la Journée nationale du don d'organes, le président de la République François HOLLANDE a exprimé hier sa "reconnaissance à tous les donneurs et à leurs familles qui, jadis comme maintenant, font de ce don une admirable réalité" et appelé chacun "à indiquer sa volonté afin que si à notre mort un prélèvement d'organes est envisagé, celles et ceux qui seront interrogés sur nos souhaits puissent en être fidèlement les messagers". Actuellement, il est possible de signifier son refus de donner ses organes en s'inscrivant sur le registre national des refus. Sinon, c'est aux proches de choisir ; un tiers environ refuse. La ministre de la Santé Marisol TOURAINE voudrait diminuer ce taux en complétant les modalités d'expression du refus et en maintenant le principe selon lequel en l'absence de refus, chacun est considéré comme donneur présumé. "Un grand débat va s'engager sereinement avec les familles, les associations et les soignants. Les nouvelles dispositions se mettront en place à partir du 1^{er} janvier 2017", a-t-elle confirmé.
- ♦ MARECHAL-LE PEN / République : Interrogée par le trimestriel politique "Charles" sur la proposition de son père et ancien responsable frontiste Samuel MARECHAL que le FN reconnaisse le caractère multiconfessionnel de la France et prenne mieux en compte l'islam, la députée (NI) du Vaucluse Marion MARECHAL-LE PEN s'étonne que "cela avait fait un tollé en interne, alors qu'il n'avait fait que dire des réalités. Aujourd'hui, quand on sait que la première religion pratiquée est l'islam, de fait, on ne peut pas dire que la France est un pays uniquement chrétien". "Ça ne veut pas dire pour autant que je partage le délire du politologue Thomas GUENOLE, qui affirme qu'il faut déchristianiser les fêtes religieuses. Il représente bien la tendance de notre classe politique qui voudrait que la République efface la France. Mais la France n'est pas que la République", poursuit Mme MARECHAL-LE PEN. Selon elle, "C'est un régime politique, et il y a des monarchies qui sont plus démocratiques que certaines républiques. Je ne comprends pas cette obsession pour la République. Pour moi, la République ne prime pas sur la France", déclare-t-elle alors que le FN a entrepris un tournant "républicain", faisant de la République une référence centrale et s'en déclarant les meilleurs défenseurs ainsi que l'ont fait la présidente du parti Marine LE PEN et le vice-président du FN Florian PHILIPPOT.
- ♦ CAMBADELIS / TAUBIRa: Le Premier secrétaire du Parti socialiste Jean-Christophe CAMBADELIS a assuré hier sur i > TELE, après la mise en garde de la garde des Sceaux (cf. "BQ" d'hier), que Mme Christiane TAUBIRA était "à sa place au gouvernement, elle n'a pas besoin de menacer de démissionner", d'autant que "la justice des mineurs est une question qu'il faut traiter, évidemment", a ajouté le député de Paris. "C'est une personnalité du gouvernement, elle a son franc-parler, sa manière d'être, elle est indispensable à la couleur gouvernementale, si je peux m'exprimer ainsi", a poursuivi M. CAMBADELIS. Il a réfuté que la ministre de la Justice ait "un statut à part" ais a observé que "c'est une personnalité qui doit être respectée". "Il y en a d'autres", a-t-il relevé en citant la ministre de l'Ecologie Ségolène ROYAL et le ministre des Affaires étrangères Laurent FABIUS.
- ♦ CAZENEUVE / droit du sol : Le ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE a jugé hier sur France Info "absurde" la controverse sur le droit du sol. "Ce débat donne le sentiment que nous sommes exclusivement dans le droit du sol et que le droit du sol en France serait la cause des flux migratoires", a-t-il déploré. "Sur les 755 000 Français qui acquièrent la nationalité chaque année, ils l'acquièrent au titre du droit du sang", a-t-il expliqué, ajoutant que "le droit du sol s'applique pour ceux qui sont des enfants de parents étrangers résidant en France depuis longtemps ayant acquis la nationalité française et pour ceux dont ce n'est pas le cas, ils acquièrent la nationalité française à partir de l'âge de 13 ans pour avoir résidé plus de cinq ans en France. Ils sont donc pour beaucoup dans un lien exclusif de toute autre avec la France". "Tout cela n'a aucun impact sur les flux

migratoires", a balayé le ministre, qui a développé le même argumentaire dans une tribune publiée par "Libération". M. CAZENEUVE a ainsi regretté "des débats frelatés, de faux débats pour susciter des divisions, pour susciter des malaises ou parfois même pour éveiller de mauvais instincts".

- ♦ HAMON / VALLS: Le député (PS) des Yvelines et ancien ministre Benoît HAMON a déclaré hier sur LCI/Radio Classique "qu'aujourd'hui, sur les questions sociales, le compte n'y est pas", estimant que "nous nous sommes alignés sur une politique globale à l'échelle européenne". "Je ne crois pas que c'est en s'alignant sur ce qui a été fait en Allemagne et en Angleterre que cela réussira", z-t-il insisté. M. HAMON a ainsi dénoncé "la politique voulue par Manuel VALLS" qui "a voulu un tournant libéral au quinquennat de François HOLLANDE". "Il l'a voulu, il le met en œuvre, il sera jugé à la fin", a-t-il résumé. Sur les questions éducatives et de justice, M. HAMON a cependant a estimé qu'il y aura "moins d'inégalités à la fin du quinquennat et ça, c'est important".
- ♦ JEGO / migrants : Le député (UDI) Yves JEGO a prôné hier sur France Bleu la création d'un secrétariat d'Etat aux migrants, dans le but d'inciter à ce que toutes les communes "accueillent 0,10 ou 0,20 % de sa population à travers des demandeurs d'asile" et de "mobiliser l'Europe pour organiser des camps de réfugiés au Nord de l'Afrique". Il propose également que le droit d'asile soit traité "au nord de l'Afrique, pour éviter que les migrants prennent des risques en se rendant dans les pays européens".
- ♦ ECKERT / DGFiP / version papier de l'avis d'imposition : "Les ministres ne sont pas favorables au paiement de l'avis d'imposition papier, cette question n'est pas à l'ordre du jour", a assuré hier le secrétariat d'Etat au Budget Christian ECKERT alors qu'un rapport de la direction générale des finances publiques (DGFiP) évoque, parmi quatorze "revues de dépenses", la suppression de l'envoi d'une version papier de l'avis d'imposition "une fois l'offre de services numériques de la DGFiP parfaitement complète et opérationnelle, et son utilisation éventuellement rendue obligatoire et à plus long terme, le paiement de l'envoi d'une version papier. "Ce prix pourrait, par exemple, être fixé à deux euros par document, à l'image de ce qui est déjà pratiqué auprès des services de la publicité foncière lorsqu'un propriétaire souhaite obtenir un duplicata d'un acte de vente", précise la DGFiP.
- ♦ Conférence des ambassadeurs / public : A l'initiative du ministre des Affaires étrangères Laurent FABIUS, la semaine des ambassadeurs (24-28 août) s'ouvrira sur une séquence originale de diplomatie publique. Intitulée "Je rencontre un ambassadeur", elle sera l'occasion pour le grand public de débattre avec les ambassadeurs de France, directement au centre de conférences ministériel (Convention) ou via Twitter. Au cours de cette journée, le public sera invité à participer à des débats sur les grands sujets d'actualité internationale. Quatre ateliers interactifs seront consacrés à l'Iran, à l'Ukraine, aux crises humanitaires et à l'Europe. En fin de journée, M. FABIUS participera à un atelier sur les enjeux de la COP21, en présence notamment de la négociatrice française, Mme Laurence TUBIANA.
- ♦ Réforme des rythmes scolaires : Deux études seront lancées à la rentrée 2015 pour évaluer l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur les apprentissages et les résultats des élèves, selon un bilan d'étape diffusé hier par le ministère de l'Education nationale. La première portera sur un panel de 15 000 élèves dans près de 4000 écoles entrés au CP en 2011, "en intégrant des évaluations cognitives en français et en mathématiques en fin de CM2 et un questionnaire adressé aux familles, aux maîtres, aux élèves portant sur les manières d'apprendre ou de faire classe". La deuxième, "sur un échantillon de 5000 élèves répartis sur cinq villes ou territoires", devra déterminer "si la différence d'organisation dans les rythmes a eu un impact sur les apprentissages". La question de la fatigue de l'enfant fera également l'objet d'une "recherche" à partir de l'année scolaire 2015-2016 "dans un échantillon d'écoles d'une académie" afin de comparer les rythmes de vie des enfants fréquentant des établissements "dont les emplois du temps journaliers et hebdomadaires diffèrent". Les écoles et classes évaluées seront sélectionnées à la rentrée.

ENQUETES D'OPINION

EN QUELQUES ENQUETES...

& HOLLANDE / SARKOZY / LE PEN: Le président de la République François HOLLANDE (77 % d'opinions défavorables, +3), la présidente du FN Marine LE PEN (71 %, +1) et le président du parti Les Républicains Nicolas SARKOZY (66 %, +7) sont les personnalités politiques les plus impopulaires de juin, selon un sondage Ipsos (19-20 juin, 962 personnes, quotas) pour "Le Point" diffusé hier. Seuls 20 % des sondés jugent positivement l'action du chef de l'Etat qui retombe à son niveau le plus bas depuis décembre 2014. A noter que les sympathisants PS sont de nouveau une majorité à être défavorables à l'action de M. HOLLANDE (50 % contre 48 % d'opinions favorables). A droite, M. SARKOZY reste toutefois le plus populaire parmi les sympathisants LR (72 % d'opinions favorables), devant le maire de Bordeaux Alain JUPPE (71 %) et la directricegénérale du FMI Christine LAGARDE (70 %). A noter que M. JUPPE et l'ancien ministre de la Culture Jack LANG (PS) restent les deux personnalités les plus appréciées avec 57 % et 51 % d'opinions favorables. Le ministre des Affaires étrangères Laurent FABIUS quitte le trio (45 %), devancé désormais par Mme LAGARDE (48 %). Dans le gouvernement, voient leur cote baisser la ministre de l'Ecologie Ségolène ROYAL (40 %, -4), le ministre de l'Economie Emmanuel MACRON (35 %, -3) et le ministre des Finances Michel SAPIN (28 %, -2) tandis que celles de leurs collègues de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE (37 %, +1), de l'Education nationale Najat VALLAUD-BELKACEM (36 %, +2) et de la Culture Fleur PELLERIN (29 %, +4) augmentent.

L'ADMINISTRATION EN FRANCE

Conseil d'Etat - Cour des comptes - Administration préfectorale Inspection générale des finances - ENA - Corps diplomatique Conseillers et attachés économiques - Tribunaux administratifs

Administration centrale des ministères

LES BIOGRAPHIES.COM

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

POUR VOS DOSSIERS

L'Assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental examinera aujourd'hui deux projets d'avis: l'un sur la révision de la stratégie Europe 2020, l'autre concernant le projet de loi relatif à la liberté de la création

L''assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental examinera aujourd'hui deux projets d'avis. Le premier sera consacré aux "Perspectives pour la révision de la stratégie Europe 2020", et le second portera sur le projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine.

Mieux intégrer la stratégie économique, sociale et environnementale à la stratégie européenne

Lancée en 2010, la <u>stratégie Europe 2020</u> met l'accent sur une croissance intelligente, durable et inclusive comme moyen de surmonter les faiblesses structurelles de l'économie européenne. Les objectifs fixés étaient les suivants : 75 % de la population entre 20-64 ans dotée d'un emploi ; 3 % du PIB consacrés à la R&D ; Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990 ; Augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie pour atteindre 20 % ; 20 % d'accroissement dans l'efficacité énergétique ; Un taux de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation inférieur à 10 % et au moins 40 % des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur ou équivalent ; Réduction de la pauvreté d'au moins 20 millions des personnes confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Pour le projet d'avis, le bilan reste "mitigé en particulier s'agissant des dépenses dédiées à la recherche et au développement, de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale". Ainsi, le projet d'avis propose de "revoir la méthode dans un sens plus contraignant et associer les organisations de la société civile". Il suggère, dans ce cadre, une "inscription de <u>l'ensemble des objectifs de la Stratégie Europe 2020 dans un cadre plus formel plus contraignant à l'instar des objectifs de la gouvernance économique</u>", et une amélioration de la visibilité et de l'impact des travaux du Conseil économique, social et environnemental par une saisine plus en amont et un dialogue interactif avec les autorités publiques.

Pour "donner un rôle central à la stratégie Europe 2020 dans les grandes politiques de l'Union européenne", le projet d'avis avance trois raisons. Il considère tout d'abord qu'il est "devenu de plus en plus difficile de distinguer au fil des années le degré de priorité donné aux stratégies ou politiques de dimension transversale: Europe 2020, Semestre Européen, Plan d'investissement de la Commission, Plan d'action climat/énergie...". Ainsi, ces "actions non coordonnées, non hiérarchisées, aux temporalités différentes, brouillent l'horizon des acteurs et ne facilitent pas l'appréhension de l'avenir de la construction européenne à moyen terme". Se pose alors, la question de la "cohérence et du risque de marginalisation, de dilution, voire d'abandon pur et simple de la stratégie Europe 2020 qui, malgré ses imperfections, demeure la seule stratégie qui a vocation à organiser un équilibre respectant les dimensions économique, sociale, environnementale".

Considérant qu'il n'est <u>pas nécessaire d'augmenter le nombre des objectifs fixés</u>, au nombre de cinq, le projet d'avis note qu'il lui semble "<u>plus pertinent d'affiner les objectifs actuels et d'introduire quelques cibles intermédiaires</u>". Il propose ainsi de "<u>compléter le critère en matière</u>

<u>d'emploi par une batterie d'indicateurs</u> mesurant la qualité des emplois : taux de précarité, de temps partiel (volontaire ou contraint), de chômage des jeunes, du chômage de longue durée", de "faire du dialogue social une composante de la stratégie", d'introduire "de <u>meilleures garanties en matière de pauvreté et de lutte contre l'exclusion sociale</u>", de "diversifier " les indicateurs en matière environnementale, ou encore "d'élargir l'approche Recherche et Développement".

Proposant de "repenser la stratégie pour répondre aux nouveaux enjeux mondiaux", et rappelant que de nombreuses organisations internationales considèrent que le PIB ne "saurait constituer une mesure pertinente pour une évaluation de la qualité de la croissance", le projet d'avis propose ainsi de prendre en compte, dans la révision de la stratégie Europe 2020, les "Objectifs de développement durable appelés à être adoptés à l'ONU en septembre 2015", et de poursuivre sur la voie d'un autre modèle de développement plus équilibré, les réflexions autour des indicateurs engagées, en particulier dans la communication de la commission 2009 intitulée : "Le PIB et audelà mesurer le progrès dans un monde en mutation".

Ainsi, le Conseil économique, social et environnemental et France Stratégie se sont associés pour définir un jeu de 10 indicateurs complémentaires du PIB destinés à mieux rendre compte de l'état et du développement de notre pays dans toutes ses dimensions, économiques, sociales et environnementales.

Un meilleur partage et une meilleure transparence des rémunérations des créateurs artistiques

Le projet d'avis concernant le projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine dont il avait été saisi en urgence par le gouvernement., approuve ainsi <u>l'introduction</u> dans la loi du principe de la liberté de la création artistique, celui de l'aide à la création et aux artistes et de l'accès de tous à la culture, tout en regrettant que cet avant-projet de loi se "limite à des aspects déclaratifs et manque d'ambition à la hauteur de l'enjeu démocratique que représente la culture".

Considérant que le projet de loi "ne <u>peut se limiter à la transparence des rémunérations et à la définition de quelques garanties supplémentaires pour les artistes</u>", le projet d'avis propose de nouveau "une <u>harmonisation fiscale à l'échelle européenne</u> pour que les <u>diffuseurs de contenus culturels localisés à l'étranger soient assujettis à la taxe sur la vidéo à la demande</u>". Regrettant que le projet de loi ne prenne en compte que les dispositions concernant les artistes et interprètes dans le champ musical, le projet propose d'ajouter un article faisant référence à ceux de l'audiovisuel et du cinéma.

S'il se félicite d'un certain nombre de mesures visant à faciliter l'accès de tous aux biens culturels, le projet d'avis souligne <u>certaines dérives telles que la numérisation à grande échelle d'ouvrages, appelant les pouvoirs publics à la vigilance</u>.

Insistant sur la nécessité "d'affirmer un positionnement volontariste et efficace de la puissance publique et le rôle primordial des DRAC dans la lutte contre les inégalités territoriales", le projet propose de "développer et pérenniser l'emploi et l'activité professionnelle" dans les milieux artistiques, d'affirmer le rôle de l'enseignement supérieur et soutenir les associations culturelles étudiantes dans l'enseignement supérieur, et de "valoriser et pérenniser l'architecture et le patrimoine culturel". Il s'inquiète ainsi "des possibles effets pervers de la modification du droit de propriété par rapport aux trésors – inventés – qui risque de conduire les inventeurs à ne plus déclarer leurs découvertes et souhaite la rédaction d'un nouveau chapitre au Code du patrimoine, portant sur les domaines nationaux. Il propose enfin que le Code de l'urbanisme soit modifié afin d'intégrer la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel.

LIRE - VOIR - ENTENDRE

A LIRE ≺

"Pourquoi pas moi !" par M. Jean-Vincent PLACE (Plon) (avec M. Rodolphe GEISLER, ancien journaliste politique au Figaro"): "Je suis devenu père il y a un peu moins de dix-huit mois. Un heureux bouleversement qui m'a aussitôt fait ressentir les limites de l'image que je peux encore renvoyer auprès des médias" écrit l'auteur..."Je ne pense pas en effet être un affreux politicard seulement motivé par des "coups tordus" comme beaucoup me présentent" ajoute M. Jean-Vincent PLACE... "Maintenant, peut-être suis-je un peu coupable d'avoir laissé s'installer dans les journaux cette image pour le moins caricaturale de ce que je suis réellement "précise-t-il... "Enfin, sur le plan politique, cette mauvaise image personnelle pourrait finir par nuire aux idées que je porte avec sincérité". "L'écologie politique est en train de plonger. J'en ai conscience... Après avoir longtemps hésité car je suis en réalité quelqu'un de plutôt pudique, je me suis résolu à dire la part de vérité qui est la mienne. Après tout, pourquoi pas moi!" conclut M. PLACE qui parle ici pour la première fois de son adoption à l'âge de sept ans et de son "formidable désir d'intégration"... Précisons que M. Jean-Vincent PLACE est sénateur de l'Essonne, président du groupe Ecologiste au Sénat ainsi que conseiller régional d'Ile-de-France.

A VOIR - A ENTENDRE ≺

→ La plupart des émissions signalées peuvent être vues ou écoutées en différé sur les sites Internet des médias concernés.

Mardi

- 7h20 **Radio Classique**: M. Nicolas BAVEREZ, avocat à la cour d'appel de Paris.
- 7h38 <u>France 2</u>: M. Jean-Vincent PLACE, sénateur (Ecologiste) de l' Essonne (depuis 2011). président du groupe Ecologiste au Sénat ("Les Quatre vérités")
- 7h45 <u>France Info</u>: M. Bruno LE MAIRE, député (UMP) de l'Eure, ancien ministre. ("L'invité de Jean-François ACHILLI")
- 7h45 <u>LCI</u>: M. Christian SAINT- ETIENNE, professeur à l'université Paris-Dauphine, Délégué à l'économie des Républicains.
- 7h45 <u>RTL</u>: M. Jean-Luc MELENCHON, député européen, ancien coprésident du Parti de Gauche, ancien ministre ("L'invité de RTL" M. Jean-Michel APHATIE)
- 7h50 <u>France Inter</u>: M. Pierre MOSCOVICI, commissaire européen aux Affaires économiques et financières, à la fiscalité et à l'union douanière, ancien ministre. ("Le 7/9")
- 7h50 **RFI**: M. Pierre LAURENT, sénateur (CRC) de Paris, secrétaire national du Parti communiste français ("L'invité de la rédaction")
- 8h10 **Sud Radio**: Mme Marine LE PEN, présidente du FN.
- 8h15 I Télé : M. Jacques ATTALI, président de PlaNet Finance.
- 8h18 <u>Europe 1</u>: M. François FILLON, député (Les Républicains) de Paris, ancien Premier ministre. ("L'interview de Jean-Pierre ELKABBACH")
- 8h20 <u>BFM Business</u>: M. Jean-Claude TRICHET, gouverneur honoraire de la Banque de France, ancien président de la Banque centrale européenne ("Good morning business")
- 8h20 **France Inter**: M. Patrick WEIL, historien("Le 7/9")
- 8h25 France Info: M. Jean de BOISHUE, conseiller d'Etat honoraire, ancien ministre.

- 8h30 <u>LCP Assemblée nationale</u>: MM. Pierre MOREL-A-l'HUISSIER, député (Les Républicains) de la Lozère et Eduardo RIHAN-CYPEL, député (SRC) de la Seine-et-Marne ("Politique Matin")
- 10h00 <u>France Inter</u>: Mme Isabelle GIORDANO, directrice générale d' UniFrance Films et M. Patrick VIVERET, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes ("Service public")
- 10h00 **RMC**: M. Gilbert COLLARD, député (NI) du Gard ("Les grandes gueules")
- 10h20 <u>LCP Assemblée nationale</u> : M. Dominique RAIMBOURG, député (SRC) de la Loire-Atlantique ("Le député du jour")
- 12h30 <u>France Culture</u>: M. François REBSAMEN, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social ("Le Journal")
- 13h55 France 2: Le PS ("Expression directe")
- 14h50 <u>France 3</u>: Mme Laurence ROSSIGNOL, secrétaire d' Etat chargée de la Famille, de l' Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie puis Séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale.
- 16h00 <u>LCP Assemblée nationale</u>: MM. Guillaume LARRIVE, député (Les Répubicains) de l' Yonne et Razzy HAMMADI, député (SRC) de la Seine-Saint-Denis ("La séance continue")
- 18h00 <u>BFM Business</u> : M. Stéphane TREPPOZ, Président-directeur général de Sarenza.com ("Le Grand Journal")
- 18h15 <u>Public Sénat</u>: M. François BAYROU, maire de Pau, président du MoDem, ancien ministre ("Preuves par 3")
- 18h20 <u>France Culture</u>: M. Guillaume KLOSSA, président fondateur de EuropaNova ("Du grain à moudre": va-t-on vers une Europe à la carte?")
- 18h30 **BFM Business**: M. Jean-Claude MAILLY, secrétaire général de FO. ("Le Grand Journal")
- 18h45 France Info: M. Louis GALLOIS, président du conseil de surveillance de Peugeot SA.
- 19h10 France Info: MM. Nicolas BAY, secrétaire général du Front national et Eric CIOTTI, député (Les Républicains) des Alpes-Maritimes et Mme Juliette MEADEL, Porte-parole du PS (Debat; "Les politiques face à la crise des migrants".)
- 19h10 RFI /France 24 : Mme Laurence ROSSIGNOL, secrétaire d' Etat chargée de la Famille, de l' Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie ("Mardi Politique")
- 20h00 <u>France Info</u>: Mme Isabelle LE CALLENNEC, députée (Les Républicains) de l' Ille-et-Vilaine ("Les informés de France Info")

Une publication éditée par la Société Générale de Presse 13, av. de l'Opéra, 75039 Paris Cedex 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Abonnements@SGPresse.fr. Imprimée par Dupli-Print, 95330 Domont

Directeur de la publication : Marianne BÉRARD-QUÉLIN, président-directeur général de la Société Générale de Presse
Directeur de la rédaction : Etienne LACOUR - Adjoint au directeur de la rédaction : Jean-Michel PIGNOUX
Rédaction politique (redacpol@SGPresse.fr) : Jean-Michel PIGNOUX, rédacteur en chef et Marie BEZOU, rédactrice en chef adjointe
Rédaction économique (redaceco@SGPresse.fr) : Julien PAROT, rédacteur en chef

Rédaction communication (redaccom@SGPresse.fr): Tanguy DEMANGE, rédacteur en chef et Sarah BENAYOUN, rédactrice en chef adjointe

Reproduction, même partielle, rigoureusement interdite sauf accords spéciaux Les communiqués publicitaires sont suivis d'un astérisque (*)

LA VIE PRIVEE

Naissances

Louis, fils de M. Charles-Etienne SUET, auditeur chez Ernst&Young et de Mme Mélanie LECRIVAIN, auditeur chez Ernst&Young. Louis est le petit-fils de M. Patrick-André SUET, ancien élève de l'ENA (promotion "Droits de l'Homme"), secrétaire général de la Société générale, ancien directeur du cabinet de M. Edouard BALLADUR à l'Hôtel Matignon et de Mme Elisabeth BERGE-SUET, avocate, administratrice de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss), membre du conseil d'orientation pour l'emploi, ancienne présidente de la section du travail du Conseil économique et social.

Mariages

– Mme <u>Emmanuelle COSSE</u>, secrétaire nationale d'Europe Ecologie-Les Verts (EELV), vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France, chargée du logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière avec M. <u>Denis BAUPIN</u>, député (Ecologiste) et ancien conseiller de Paris, vice-président de l'Assemblée nationale.

Décès

- M. <u>Yves COUSQUER</u>, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1961), ingénieur général des ponts et chaussées honoraire, membre du conseil de surveillance du Grand Port maritime de Marseille, ancien président d'Aéroports de Paris, ancien président du Centre européen des entreprises publiques France-CEEP, ancien président de la Poste, à l'âge de 73 ans.
- Le général (CR) <u>Jacques de LACAUSSADE</u>, à l'âge de 85 ans, qui était, notamment, le père de M. Gilles de LACAUSSADE, directeur général adjoint de l'agence régionale de santé (ARS) de Rhône-Alpes, ancien directeur du cabinet de M. Hamlaoui MEKACHERA au ministère délégué aux Anciens combattants, ancien collaborateur de Mme Michèle ALLIOT-MARIE au ministère de la Défense.
- M. <u>Jacques MOUCLIER</u>, ancien président de la Fédération française de la Couture, à l'âge de 90 ans.
- A Rome, la comédienne italienne Laura ANTONELLI, à l'âge de 73 ans.
- A Vienne, la résistante autrichienne <u>Irma SCHWAGER</u>, qui s'était volontairement établie à Paris durant la Seconde Guerre mondiale pour y combattre l'occupant allemand, à l'âge de 95 ans.

LA VIE PUBLIQUE

A l'Elysée

Le président de la République, M. <u>François HOLLANDE</u>, s'entretiendra aujourd'hui avec M. <u>Laurent FABIUS</u>, ministre des Affaires étrangères et du Développement international puis M. <u>Seretse Khama Ian KHAMA</u>, président de la République du Botswana et M. <u>Michel SAPIN</u>, ministre des Finances et des Comptes publics.

A Matignon

Le Premier ministre, M. <u>Manuel VALLS</u>, effectuera aujourd'hui un déplacement à <u>Francfort-sur-le-Main</u>.

Dans les ministères

- M. <u>Laurent FABIUS</u>, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, recevra aujourd'hui son homologue bangladais M. <u>Abul Hassan MAHMOOD ALI</u> et s'entretiendra avec le président du Botswana, M. <u>Seretse Khama Ian KHAMA</u>. Il recevra également le ministre russe des Affaires étrangères, M <u>Serguei LAVROV</u> et participera à une réunion ministérielle sur l'Ukraine suivie d'un diner de travail (au Quai d'Orsay).
- Mme Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, participera aujourd'hui à un comité de direction générale puis à un comité de pilotage Paris Climat 2015 COP21 (au Quai d'Orsay). Elle participera également à une réunion de travail sur le projet de parc national des forêts de Champagne et Bourgogne. Elle recevra le président du Botswana M. Seretse Khama lan KHAMA. et assistera à l'entretien de ce dernier avec le président François HOLLANDE à l'Elysée. Elle sera entendue par la commission d'enquête relative au coût économique et financier de la pollution de l'air, au Sénat et recevra M. Régis AMBROISE, président du Collectif paysages de l'après-pétrole avant de présider une réunion de travail sur l'agenda des solutions COP21.
- Mme <u>Najat VALLAUD-BELKACEM</u>, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, recevra aujourd'hui M. <u>David de ROTHSCHILD</u>, président de la Fondation pour la mémoire de la Shoah et se rendra à l'Hôtel de Ville de Paris pour le 70 ème anniversaire de l'Union des étudiants juifs de France.
- Mme <u>Christiane TAUBIRA</u>, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, participera aujourd'hui à une réunion du comité national de lutte contre la fraude présidée par M. <u>Michel SAPIN</u>, ministre des Finances et des Comptes publics.
- M. <u>Jean-Yves LE DRIAN</u>, ministre de la Défense, assistera aujourd'hui, à Lorient, à la cérémonie de transfert de propriété de la frégate multimissions à la République arabe d'Egypte.
- Mme Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, visitera aujourd'hui l'Institut hospitalo-universitaire Imagine et inaugurera le centre de recherche et développement d'Alexion, société américaine spécialisée dans la recherche de traitements innovants pour les maladies rares et sévères. La ministre sera également entendue par la commission d'enquête sur le coût économique et financier vde la pollution de l'air au Sénat.
- M. <u>François REBSAMEN</u>, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social participera aujourd'hui à la réunion du comité national de lutte contre la fraude.
- M. <u>Bernard CAZENEUVE</u>, ministre de l'Intérieur, assistera aujourd'hui à la cérémonie du 30 ème anniversaire de la Bibliothèque nationale de France.
- M. <u>Stéphane LE FOLL</u>, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du gouvernement, participera aujourd'hui à une réunion du comité national de lutte contre la fraude présidée par M. <u>Michel SAPIN</u>, ministre des Finances et des Comptes publics et à une réunion du comité de pilotage ministériel de préparation de la COP 21 (au Quai d'Orsay). Il recevra M. Emmanuel COMMAULT, directeur général de Cooperl Arc Atlantique.

- M. <u>Emmanuel MACRON</u>, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, recevra aujourd'hui MM. <u>Vincent BOLLORE</u>, président-directeur général de Bolloré, <u>Philippe BRASSAC</u>, directeur général du Crédit Agricole et <u>Denis KESSLER</u>, président-directeur général et président du comité stratégique de Scor. Le ministre interviendra également à l'assemblée générale de l'Electronic Business Groupe-EBG.
- Mme <u>Sylvia PINEL</u>, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, interviendra aujourd'hui devant la Fédération des associations et des acteurs pour la promotion et l'insertion du logement, à l'Hôtel de ville, rue Lobau à Paris dans le 4 ème arrondissement.
- Mme Marylise LEBRANCHU, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, se rendra aujourd'hui à l'Assemblée nationale pour la présentation des mesures en faveur de la fonction publique au groupe socialiste, républicain et citoyen de l'Assemblée nationale et la clôture d'un colloque de l'Association des maires de grandes villes de France. La ministre recevra également MM. Frédéric CUVILLIER, député (SRC) du Pas-de-Calais, ancien ministre, Maurice CHARRIER, président de l'Association internationale de développement urbain et René REGNAULT, président du comité national d'action sociale.
- M. Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, recevra aujourd'hui MM. Sébastien CHAUVET, secrétaire du Bureau national et François VERCOUTERE, directeur des Centres sociaux, Hervé GAYMARD, député (Les Républicains) et président du comité départemental de la Savoie, ancien ministre. Dans le cadre d'une Journée olympique 2015, le ministre assistera au coup d'envoi de "Paris 2024" à la Maison du sport français. Il assistera à un rassemblement d'athlètes et de jeunes des écoles primaires et des collèges parisiens autour des partis prenantes de Paris 2024 et rencontrera des représentants des réseaux associatifs politique de la ville, jeunesse et éducation populaire sur les actions menées à la suite du comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté avec Mme Myriam EL KHOMRI, secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la ville. Il recevra également Mme Michelle DEMESSINE, sénatrice (CRC) du Nord, présidente de l'Union nationale des associations de tourisme, ancienne ministre.
- Mme George PAU-LANGEVIN, ministre des Outre-mer, recevra aujourd'hui Mme Mireille FANON MENDES-FRANCE, présidente du groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine à l'Organisation des Nations Unies et Pierre-René LEMAS, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.
- Mme <u>Annick GIRARDIN</u>, secrétaire d'Etat chargée du Développement et de la Francophonie, assistera aujourd'hui à une réunion du comité de pilotage de la COP 21 (au Quai d'Orsay).
- M. <u>Jean-Marc TODESCHINI</u>, secrétaire d'Etat chargé des Anciens combattants et de la Mémoire, se rendra aujourd'hui à Bourges dans le cadre des Rencontres militaires blessures et sport.
- Mme <u>Martine PINVILLE</u>, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, recevra aujourd'hui M. <u>Pascal FAURE</u>, directeur général des entreprises, au ministère de l' Economie, de l' Industrie et du Numérique.
- Mme Myriam EL KHOMRY, secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la ville, se rendra aujourd'hui à Montreuil pour l'ouverture du premier évènement national de l'Association "Voisin Malin".
- M. <u>Thierry BRAILLARD</u>, secrétaire d'Etat chargé des Sports, assistera aujourd'hui au coup d'envoi de "Paris 2024" à la Maison du sport français dans le cadre d'une Journée olympique 2015. Le ministre assistera également à un rassemblement d'athlètes et de jeunes des écoles primaires et des collèges parisiens autour des partis prenantes de Paris 2024.

LA VIE DANS LA CITE

Jusqu' au 24 juin

Aix-en-Provence

13ème congrès de l'Association française de science politique.

Jusqu'au 25 juin

Elections du bâtonnier et du vice-bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Paris.

Aujourd'hui

Assemblée nationale

Semaine du gouvernement.

15 h Questions au gouvernement.

Projet autorisant l'approbation du protocole additionnel à la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre la France et le Maroc.

Proposition relative au deuxième dividende numérique et à la poursuite de la modernisation de la télévision numérique terrestre.

21h30 Suite de l'ordre du jour de l'après-midi.

10h00 Conférence des présidents.

Sénat

Semaine réservée par priorité au gouvernement.

9h30 Questions orales.

14h30 Explications de vote des groupes sur la proposition adoptée par l'Assemblée nationale créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie.

De 15h15 à 15h45

Vote par scrutin public sur la proposition créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie.

15h45 Proclamation du résultat du scrutin public sur la proposition créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie.

A 16h et le soir

Ordre du jour fixé par le gouvernement.

Conclusions de la CMP sur le projet relatif au renseignement.

Suite du projet adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée relatif au dialogue social et à l'emploi.

Aujourd'hui

Conseil économique, social et environnemental

Assemblée plénière Exceptionnellement à 14h : Avant-projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine : présentation des conclusions de l'avis par M. Philippe Da COSTA, président de la section de l'éducation, de la culture et de la communication et les rapporteurs. Intervention de M. Daniel JANICOT, président de la Commission nationale française pour l'UNESCO. Perspectives pour la révision de la stratégie Europe 2020 : projet d'avis présenté par M. Alain DELMAS, rapporteur, au nom de la section des affaires européennes et internationales.

Tours 36^{ème} congrès de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

LA VIE DANS LE MONDE

Jusqu'au 31 octobre

Milan Exposition universelle.

Les 24 et 25 juin

Bruxelles Réunion des ministres de la Défense de l'OTAN.

Le 25 juin

<u>Katmandou</u> Conférence internationale des donateurs sur la reconstruction du Népal touché par

un séisme.

Les 25 et 26 juin

Bruxelles Conseil européen.

Le 26 juin

<u>Lettonie</u> Election présidentielle.

Le 28 juin

Benin Elections législatives et communales.

Le 29 juin

<u>Bruxelles</u> Sommet Union européenne / Chine.

Burundi Elections législatives et communales.

Le 1^{er} juillet

Union européenne

Début de la présidence du Luxembourg.



PRINCIPAUX OUVRAGES EDITES

Présidence de la République

Conseil constitutionnel

Cabinets ministériels

Assemblée nationale

Sénat

Conseil économique, social et environnemental

Conseil de Paris

Elections en France : municipales, cantonales, législatives, sénatoriales, régionales, présidentielles, européennes.

Communes et maires de France

Conseils généraux de France

Présidents des conseils généraux et régionaux

Administrateurs et dirigeants des sociétés françaises cotées en bourse

Administration préfectorale

Conseil d'Etat

Cour des comptes

Inspection générale des finances

Ecole nationale d'administration

Corps diplomatique, Conseillers et attachés économiques

Tribunaux administratifs et cours administratives d'appel

La presse et l'information en France :

- Biographies de la presse
- Biographies de l'audiovisuel
- Organismes syndicaux et professionnels

La publicité en France :

- Biographies de la publicité
- Agences de publicité
- Organismes syndicaux et professionnels

Europe:

- Parlement
- Commission
- Comité économique et social

Le Petit BQ

Les administrations centrales des ministères

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15